

INDICATEURS DE RÉSULTATS

EN PROTECTION DE L'ENFANT



INDICATEURS DE RÉSULTATS

EN PROTECTION DE L'ENFANT

Remerciements

Ce menu d'indicateurs de résultats relatifs à la protection de l'enfant a été élaboré par le groupe de travail Suivi et Évaluation de l'Initiative en faveur de la protection de l'enfant (CPI) de Save the Children avec un soutien financier de Save the Children Italie.

Membres du groupe de travail S&E de l'Initiative en faveur de la protection de l'enfant

- Denise Stuckenbruck, Responsable de programme mondial CPI, Présidente jusqu'en 2013
- Nicola Chevis, Responsable de programme mondial CPI, Présidente de 2013
- Gabriele Timpl, Design, Conseillère technique suivi et évaluation, Save the Children Canada
- Meri Ghorkhmazyan, Conseillère suivi et évaluation CPI
- Sarah Lilley, Directrice adjointe de la Protection de l'enfant, Save the Children UK
- Shana Peiffer, Spécialiste régionale en chef pour la protection de l'enfant pour l'Asie, Save the Children US et Save the Children Australie

Contenu élaboré par :

Enfants sans soins appropriés : Jane Calder (Conseillère en protection de l'enfant pour la région Asie – Save the Children UK), Meri Ghorkhmazyan (Conseillère suivi et évaluation CPI), Sarah Lilley (Directrice adjointe de la Protection de l'enfant – Save the Children UK), Geoffrey Oyat (Directeur du programme développement et qualité – Save the Children Bureau du Libéria), la Shekrladaze (Responsables de projet Renforcer les services et systèmes de soins aux enfants – Save the Children en Géorgie), Rebecca Smith (Conseillère Enfants sans soins appropriés – Save the Children UK ; Chef du groupe de travail mondial CPI sur les Enfants sans soins appropriés), Marie Stuart (Conseillère technique, Soins et développement de la petite enfance – Save the Children Australie), Jumanah Zabaneh (Représentante régionale, Initiatives sur la protection de l'enfant et la gouvernance des droits de l'enfant au Moyen-Orient et en Eurasie – Save the Children).

Les enfants concernés par la mobilité : Carlotta Bellini (Chef de la protection de l'enfant – Save the Children Italie), Radha Chellappa (Responsable de la protection de l'enfant – Save the Children Inde), Meri Ghorkhmazyan (Conseillère suivi et évaluation CPI), Sarah Lilley (Directrice adjointe de la Protection de l'enfant – Save the Children UK), Patience H. Matambo (Responsable du programme de protection de l'enfant – Save the Children au Zimbabwe), Nevena Milutinović (Coordinatrice du programme de protection de l'enfant – Save the Children en Serbie, région nord-ouest des Balkans), Sarah Morgan (Chef de la Protection des enfants et de la gouvernance des droits de l'enfant – Save the Children au Laos), Daniela Reale (Conseillère sur les enfants exploités, Save the Children UK ; Chef du groupe de travail mondial CPI sur les Enfants migrants), Nely Simbine (Responsables de projets régionales Enfants migrants – Save the Children au Mozambique), Ratirose Supaporn (Coordinatrice régionale intérimaire du programme sur les enfants migrants – Save the Children UK).

Protection des enfants dans les situations d'urgence : Lucy Batchelor (Spécialiste principale de la protection de l'enfant – Save the Children US ; Chef du groupe de travail mondial CPI sur le développement des capacités pour la protection des enfants dans les situations d'urgence), Roberta Cecchetti (Responsable du plaidoyer, Initiative de protection des enfants – Save the Children), Åsa Olsson (Conseillère thématique Protection des enfants dans les situations d'urgence – Save the Children Suède), Shana Peiffer (Spécialiste régionale en chef pour la protection de l'enfant pour l'Asie, Save the Children US), Minja Peuschel (Conseillère en chef Protection des enfants dans les situations d'urgence – Save the Children Suède ; Chef du groupe de travail mondial CPI sur la protection des enfants dans les situations d'urgence).

Les enfants et le travail : Wendy Blanpied (SC Etats Unis Spécialiste senior en protection des enfants), David Brickey Bloomer (SCS, Conseiller technique, Régional en Protection des enfants, Asie), Nelly Claux (SCI Peru, Gerente de Programas – Gérante de programme), Marsie Gonzalez (SC République Dominicaine, Directrice de Planification et des Programmes), Olivia Lecoufle (SC Canada, Conseillère technique en protection des enfants), Gabriele Timpl (SC Canada, Conseillère technique senior en suivi et évaluation M&E).

Châtiments corporels et traitements humiliants : Gabriela Alexandrescu (Présidente exécutive, Save the Children, Roumanie), Laxman Belbase (Conseiller en genre et santé, Save the Children Suède), David Brickey Bloomer (Conseiller en protection de l'enfant pour la région Asie – Save the Children Suède), Meri Ghorkhmazyan (Conseillère suivi et évaluation CPI), Turid Heiberg (Responsable du programme pour la région Asie, Save the Children, Norvège), Sara Johansson (Child Protection Advisor, Coordinatrice du groupe de travail mondial CPI sur Châtiments Corporels et Traitement Humiliants, Conseillère en protection de l'enfant, Save the Children Suède), Mercy Jumo (Responsable de plaidoyer et droits de l'enfant, Save the Children, Nouvelle-Zélande), Heekyung Kim (Directrice de plaidoyer, Save the Children, Corée), Sarah Lilley (Directrice adjointe de la Protection de l'enfant, Save the Children UK), Liliana Orjuela López (Coordinatrice des droits de l'enfant, Save the Children, Espagne), Ray Manabendranath (Directeur adjoint du programme, Save the Children, Inde), Dominique Pierre Plateau (Représentant régional, Initiative sur la protection de l'enfant (CPI) pour la région Asie), Arianna Saulini (Conseillère principale de plaidoyer, Save the Children, Italie), Kristina Stepanova (Responsable du programme, Save the Children, Lituanie), Marie Stuart (Conseillère technique, Soins et développement de la petite enfance – Save the Children Australie).

Gestion de projet : Denise Stuckenbruck, Meri Ghorkhmazyan et Rozita D'Souza.

Traductions : Brigitte Clark (Français), Sandra Farniere (Français), Verity Leonard Hill (Français, Espagnol), Dulce Juárez (Espagnol), Florence Louis (Français), Marcela Sariago (Espagnol), Patricia Sommer (Français), Triangle Translations in the UK (Espagnol), Sandra Tuminy (Français), Claude Wehbe (Arabe), Mona Whitbread (Arabe).

Les réviseurs : Karine Buisset (Français), Cecilia Delaney (Espagnol), María del Pilar Gáñez (Espagnol), Meri Ghorkhmazyan (Anglais), Wesam Hassan (Arabe), Doris Hincapie (Espagnol), Emma Holmberg (Anglais), Sara Johansson (Français), Lucia Losoviz (Espagnol), Manal Nakli (Arabe).

Conception : QUO Bangkok Co., Ltd.

Publié par : The Child Protection Initiative, Save the Children

Photos :

Couverture : Teri Pengilly / Save the Children
Page iii : Mats Lignell / Save the Children
Page iv : Tina Salisbury / Save the Children
Contenu : Chris Steele-Perkins – Magnum / Save the Children
Page 1 : Karin Beate Nosterud / Save the Children
Page 4 : Olivier Asselin / Save the Children
Page 6 : Joanne Offer / Save the Children
Page 16 : Luca Kleve-Ruud / Save the Children
Page 26 : Chris Steele-Perkins – Magnum / Save the Children
Page 38 : Paul Bettings / Save the Children
Page 54 : Lynette Lim / Save the Children

Initiative de protection de l'enfant <http://resourcecentre.savethechildren.se/>
Décembre 2014 cpi@rb.se; cpi.me@rb.se



AVANT-PROPOS

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) affirme le droit de l'enfant à la protection et reconnaît la responsabilité ultime de l'État de protéger et de réaliser ce droit. Save the Children définit la « protection de l'enfant » comme l'ensemble de mesures et structures mises en œuvre pour éviter la maltraitance, la négligence, la violence et l'exploitation des enfants et intervenir. Save the Children a adopté une approche de la protection de l'enfant centrée sur les droits « d'être protégé contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié » (CDE, article 19).

L'Initiative pour la protection de l'enfant est un mécanisme interne créé en 2009 par Save the Children, dont l'objectif est d'améliorer la qualité des programmes de protection de l'enfant de l'organisation et de les élargir. L'un des éléments clés permettant à Save the Children d'atteindre ses objectifs est la capacité de mesurer les progrès et l'impact de ses programmes sur la vie des enfants. Depuis 2010, l'Initiative pour la protection de l'enfant s'est efforcée de mettre en place plusieurs mécanismes, outils et lignes directrices pour le suivi et l'évaluation (S&E), visant à augmenter la capacité des programmes de pays à concevoir et à contrôler leurs activités de protection de l'enfant. Toutes ces initiatives ont été élaborées simultanément avec l'établissement d'un système plus large de S&E pour Save the Children International (SCI), qui sera pleinement opérationnel en 2013. Bien que l'Initiative pour la protection de l'enfant travaille étroitement avec SCI, l'Initiative mondiale a la mission précise de concevoir et de mettre en œuvre des ressources pour la protection de l'enfant qui renforcent les capacités et permettent de mesurer les progrès de toute l'organisation dans ce domaine, plus particulièrement dans les priorités thématiques mondiales de Save the Children en protection de l'enfant :

1. Les enfants sans soins appropriés, y compris les enfants concernés par la mobilité ;
2. La protection des enfants dans les situations d'urgence ;
3. Les châtiments corporels et humiliants ;
4. Les enfants et le travail (anciennement appelé le travail des enfants).



Le Menu d'indicateurs de résultats a été défini par le Groupe de travail Suivi et en collaboration avec les groupes de travail des secteurs prioritaires pour la protection de l'enfant de Save the Children, en étroite collaboration avec les groupes de travail thématiques globaux.¹ Les menus individuels comprennent un ensemble d'indicateurs testés, qui ont été utilisés non seulement par Save the Children, mais aussi par d'autres organisations partageant la même vision, telles que Vision du Monde, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que divers organismes gouvernementaux et donateurs. Ils ont pour objectif de soutenir l'élaboration de systèmes de S&E et d'intégrer pleinement le travail de Save the Children en protection de l'enfant aux niveaux des projets et des stratégies.

Les menus sont des documents évolutifs qui changeront au fur et à mesure que de nouvelles connaissances et priorités et que de nouveaux programmes feront leur apparition. Si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à contacter les membres du groupe de travail S&E de l'Initiative pour la protection de l'enfant à l'adresse suivante cpi.me@rb.se.

La production de ces ressources aurait été impossible sans le dévouement du personnel de pays de Save the Children, qui a généreusement fait don de ses connaissances et de son temps au groupe de travail S&E de l'Initiative pour la protection de l'enfant, et sans l'engagement et le travail considérable des membres et stagiaires du groupe de travail de l'Initiative pour la protection de l'enfant, à qui nous exprimons toute notre gratitude.

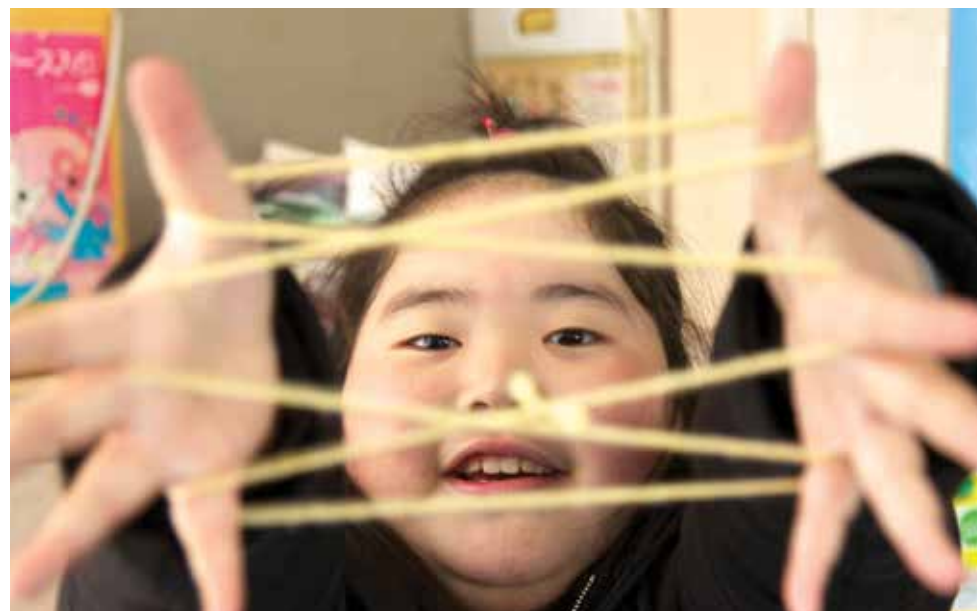
Lena Karlsson

Directrice

Initiative pour la protection de l'enfant

¹ Les groupes de travail globaux sont au nombre de cinq : (i) les enfants sans soins appropriés (ii) les enfants migrants (iii) la protection des enfants dans les situations d'urgence (iv) le châtiment corporel et humiliant et (v) les enfants et le travail (anciennement appelé le travail des enfants).

TABLE DES MATIÈRES



INTRODUCTION

Qu'est-ce que le Menu d'indicateurs de résultats et à qui est-il destiné ?	1
Comment le Menu d'indicateurs de résultats a-t-il été conçu ?	2
Terminologie	2
Différences entre indicateurs de produit, de résultat et d'impact	2
Tableau 1 : Principales différences entre les indicateurs de produit, de résultat et d'impact	2
Désagrégation des indicateurs	2
Comment utiliser le Menu d'indicateurs de résultats	3
Documents sources	3
Les Indicateurs globaux par rapport au Menu d'indicateurs de résultats	4
Tableau 2 : Indicateurs globaux obligatoires de l'Initiative pour la protection de l'enfant	4

I LES INDICATEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANT ET LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES	5
■ Les enfants sans soins appropriés (CWAC)	6
■ Les enfants en concernés par la mobilité (CoM)	16
■ Les enfants dans les situations d'urgence (CPIE)	26
■ Les enfants et le travail	38
■ Châtiments corporels et traitements humiliants	54





INTRODUCTION

En 2008, l'équipe S&E de SCUK a produit un Menu d'indicateurs de résultats en protection de l'enfant, santé et VIH et projets de réduction de la faim. Il s'est avéré être une ressource utile et très appréciée des équipes des programmes de pays de Save the Children. Il a fourni un ensemble d'indicateurs « de travail » que les équipes de pays ont pu utiliser dans les demandes de subvention ainsi que dans l'élaboration des systèmes de S&E et des cadres d'évaluation. Le groupe de travail S&E de l'Initiative pour la protection de l'enfant a décidé de tirer parti du succès de SCUK pour élargir l'élément protection de l'enfant du Menu d'indicateurs de résultats de SCUK et développer un Menu spécifique d'indicateurs de résultats pour chaque domaine prioritaire de protection de l'enfant de Save the Children. Chaque section est conforme aux priorités stratégiques et aux « breakthrough » sur la protection de l'enfant. Le Menu d'indicateurs de protection de l'enfant est donc composé de cinq sections, comprenant chacune des ensembles distincts d'indicateurs pour les enfants sans soins appropriés, les enfants concernés par la mobilité, la protection des enfants dans les situations d'urgence, le châtime corporel et humiliant et les enfants et le travail (anciennement appelé travail des enfants). La première édition du menu des indicateurs globaux ne contient que les sections sur les enfants sans soins appropriés, les enfants concernés par la mobilité et les enfants en situation d'urgence, les autres sections sur la discipline positive et les enfants et le travail seront comprises dans les éditions ultérieures en 2013.

Qu'est-ce que le Menu d'indicateurs de résultats et à qui est-il destiné ?

Le Menu d'indicateurs de résultats est une liste d'indicateurs articulée autour d'énoncés de résultats préconçus pour chaque domaine prioritaire de protection de l'enfant. Les indicateurs sélectionnés ont déjà été testés ou utilisés par des organisations, des organismes gouvernementaux et des donateurs partageant la même vision. Ils sont destinés aux membres du personnel des programmes de pays qui élaborent des programmes de protection de l'enfant et qui travaillent dans ces programmes. Le Menu d'indicateurs de résultats a deux objectifs :

- a) Aider les équipes des programmes de pays à élaborer des systèmes utiles de suivi et d'évaluation à différentes étapes du cycle de gestion du projet.²
- b) Intégrer pleinement le suivi du travail de protection de l'enfant de Save the Children afin de permettre l'établissement de rapports globaux sur les progrès, en particulier sur la réalisation des priorités stratégiques.

² Les phases du cycle de gestion des projets comprennent : la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, l'établissement de rapports et l'apprentissage.

Bien que l'objectif principal du Menu d'indicateurs de résultats soit de renforcer le travail au niveau des projets, cette ressource peut également être utilisée pour élaborer des stratégies de protection de l'enfant, leur cadre / plan de S&E ainsi que de nouvelles propositions de programmes.

Comment le Menu d'indicateurs de résultats a-t-il été conçu ?

Afin d'organiser la liste d'indicateurs de manière constructive, le groupe de travail S&E de l'Initiative pour la protection de l'enfant et les membres du groupe de travail thématique ont défini un cadre générique de résultats pour chaque domaine prioritaire ; chaque section du Menu d'indicateurs globaux portant sur un domaine prioritaire commence donc par un cadre générique de résultats. Les stratégies des domaines prioritaires et les propositions existantes ont été utilisées pour l'élaboration des cadres de résultats et pour l'identification des indicateurs. Les cadres de résultats des domaines prioritaires du Menu ont deux niveaux : les résultats clés et les résultats intermédiaires. Les résultats clés sont, d'une certaine manière, la synthèse des résultats intermédiaires. C'est pourquoi vous remarquerez que les indicateurs proposés sont analysés uniquement par rapport aux résultats intermédiaires afin d'éviter les répétitions inutiles.

Une fois les cadres de résultats élaborés, un groupe d'indicateurs a été défini à partir de projets performants de Save the Children et de partenaires, et de divers documents gouvernementaux et de donateurs et ont été établis en fonction des résultats pertinents.

Terminologie

Les définitions du S&E et de la protection de l'enfant utilisées dans ce document sont guidées par les définitions clés de la protection de l'enfant et du S&E, qui se trouvent sur OneNet.

Différences entre indicateurs de produit, de résultat et d'impact

Obtenir des changements tangibles pour les enfants est un processus complexe à long terme et qui demande un travail intensif. Nous nous efforçons de le surveiller aux niveaux des produits et des résultats et, moins fréquemment, au niveau de l'impact. Bien qu'il y ait des différences importantes entre les indicateurs que nous utilisons pour surveiller les changements aux niveaux des produits, des résultats et de l'impact, ils sont souvent confondus et / ou utilisés de manière interchangeable. Le tableau suivant présente brièvement les principales différences :

Tableau 1 : Principales différences entre les indicateurs de produit, de résultat et d'impact

	PRODUIT	RÉSULTAT	IMPACT
Mesure	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Changements dans la vie des enfants, efficacité des programmes
Suit de près	Si les activités sont effectuées comme il était prévu	Si les activités mises en œuvre entraînent les résultats prévus	Dans quelle mesure les problèmes de protection de l'enfant identifiés au début du projet ont été traités et dans quelle mesure
Également appelé	Indicateurs de processus	Indicateurs de performance	Indicateurs de performance
Exemple	Nombre d'enfants, de parents et d'employeurs qui participent à des événements de sensibilisation au travail des enfants	Pourcentage d'enfants retirés du travail dangereux et inscrits dans un système d'éducation formelle ou informelle	Pourcentage d'enfants retirés du travail et inscrits en éducation, qui ne reprennent pas un travail dangereux pendant 18 mois et qui ont achevé leur éducation obligatoire

Désagréger les indicateurs³

Désagréger les indicateurs signifie vérifier si des changements ont eu lieu dans la valeur d'un indicateur pour des sous-groupes distincts d'enfants, afin de s'assurer que tous les enfants bénéficient d'un changement. La désagrégation est importante pour évaluer au fil du temps les changements en termes d'égalité et de discrimination et pour comprendre quels enfants sont inclus ou exclus des bénéfices d'un programme afin de guider la conception programmatique. La liste ci-dessous présente les domaines clés dans lesquels la désagrégation est le plus susceptible de bénéficier à la qualité du suivi :

- Sexe (garçons et filles)
- Âge
- Statut de handicap
- Appartenance ethnique
- Statut de migrant
- Orphelin simple, orphelin double, non-orphelin
- Vivant dans un ménage dirigé par un enfant (de sexe masculin ou féminin)
- Zone rurale ou urbaine
- Enfants touchés par un conflit / une catastrophe

³ Cette section est tirée du Menu d'indicateurs de résultats de SCUK, page 10.

Veillez noter que pour désagréger les indicateurs, les catégories de données doivent être reflétées dans les outils de recueil, d'enregistrement et d'analyse des données.

Comment utiliser le Menu d'indicateurs de résultats

Il est difficile de sélectionner les indicateurs à utiliser dans la conception ou le suivi d'un programme particulier : d'un côté nous avons la difficulté de sélectionner des indicateurs qui répondent aux exigences du donateur ou de l'organisme ; de l'autre, nous devons veiller à ce que les indicateurs sélectionnés mesurent ce que nous prévoyons de réaliser. Nous vous recommandons de vous concentrer sur ces derniers et d'utiliser le Menu d'indicateurs de résultats en tant que ressource qui vous guidera pour formuler et exprimer les indicateurs.

Note : La sélection des indicateurs doit être guidée par le principe SMART, selon lequel les indicateurs doivent être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et délimités dans le temps.

Tous les indicateurs ne sont pas applicables à tous les programmes, et nous recommandons donc que les adaptations voulues soient apportées à l'indicateur sélectionné en fonction de la nature et du contexte de votre programme.

Nous recommandons, pour utiliser le Menu d'indicateurs de résultats, les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 : Identifiez le domaine prioritaire dans lequel vous travaillez. Le Menu d'indicateurs de résultats comporte cinq sections, axées autour de chacun des domaines prioritaires de Save the Children en protection de l'enfant : les enfants sans soins appropriés (avec un menu distinct pour les enfants concernés par la mobilité), la protection des enfants dans les situations d'urgence, les châtimements corporels et humiliants et le travail et les enfants. Si vous avez besoin d'aide, veuillez consulter les [stratégies des domaines prioritaires](#), ou contacter les responsables concernés des [groupes de travail thématiques](#).

ÉTAPE 2 : Identifiez les résultats de votre projet ou programme. Avant de choisir les indicateurs, vous devrez tout d'abord identifier et clairement formuler ce que vous tentez de réaliser avec votre projet.

ÉTAPE 3 : Harmonisez les résultats de votre projet avec les résultats clés énumérés dans le Cadre générique de résultats. Le Menu d'indicateurs de résultats a un cadre générique de résultats pour chaque domaine prioritaire. Les résultats sont énoncés à deux niveaux : résultats clés et résultats intermédiaires. Chaque résultat clé est résumé dans un bref énoncé, afin de faciliter la navigation rapide dans le document. Par exemple, dans le cadre de résultats pour les enfants sans soins appropriés, le premier résultat clé est intitulé : *1. Promouvoir la prise en charge parentale et éviter la séparation familiale* : les familles à risque sont en mesure de donner des soins de qualité aux enfants et les communautés soutiennent activement la prise en charge dans un cadre de type familial, et « Promouvoir la prise en charge parentale et éviter la séparation familiale » est le résumé du résultat. Il est possible que le résultat de votre projet corresponde à plus d'un résultat des cadres de résultats du Menu. Si c'est le cas, nous vous recommandons de consulter les résultats intermédiaires afin d'établir lequel s'en rapproche le plus.

ÉTAPE 4 : Sélectionnez, dans le résultat clé, le ou les résultats intermédiaires concernés. Chaque résultat clé a un certain nombre de résultats intermédiaires, parmi lesquels vous pouvez choisir les plus pertinents pour votre travail. Comme les résultats clés, les résultats intermédiaires sont conçus pour permettre la navigation rapide dans le document. Par exemple : *1.1. Famille renforcée* : les familles à risque sont en mesure de créer un foyer sûr, protecteur et bénéficiant de sécurité économique, et « Famille renforcée » est le résumé de cet énoncé. Vous constaterez sans doute que plus d'un résultat intermédiaire sont pertinents pour votre projet. Si c'est le cas, nous vous recommandons de consulter les indicateurs de tous les résultats intermédiaires concernés.

ÉTAPE 5 : Sélectionnez, modifiez ou développez le ou les indicateurs pertinents. Après avoir limité votre recherche au niveau des résultats intermédiaires, vous serez en mesure de sélectionner, dans le groupe d'indicateurs, ceux qui sont les plus pertinents pour votre projet.

Bien que le Menu d'indicateurs de résultats contienne les indicateurs qui ont été testés et recommandés, nous vous encourageons fortement à modifier, adapter ou développer vos propres indicateurs, si besoin est. Veuillez noter que les indicateurs sont le plus génériques possible afin de vous permettre de faire ces modifications.

Documents sources

Chaque section du Menu d'indicateurs de résultats a été créée à l'aide de diverses sources, citées en annexe de chaque section particulière du Menu.

Les indicateurs globaux par rapport au Menu d'indicateurs de résultats

Veillez noter que le Menu d'indicateurs de résultats ne remplace pas les indicateurs globaux de Save the Children. Les indicateurs suivants sont les indicateurs globaux et sont obligatoires, en 2013, pour tous les programmes de protection de l'enfant :

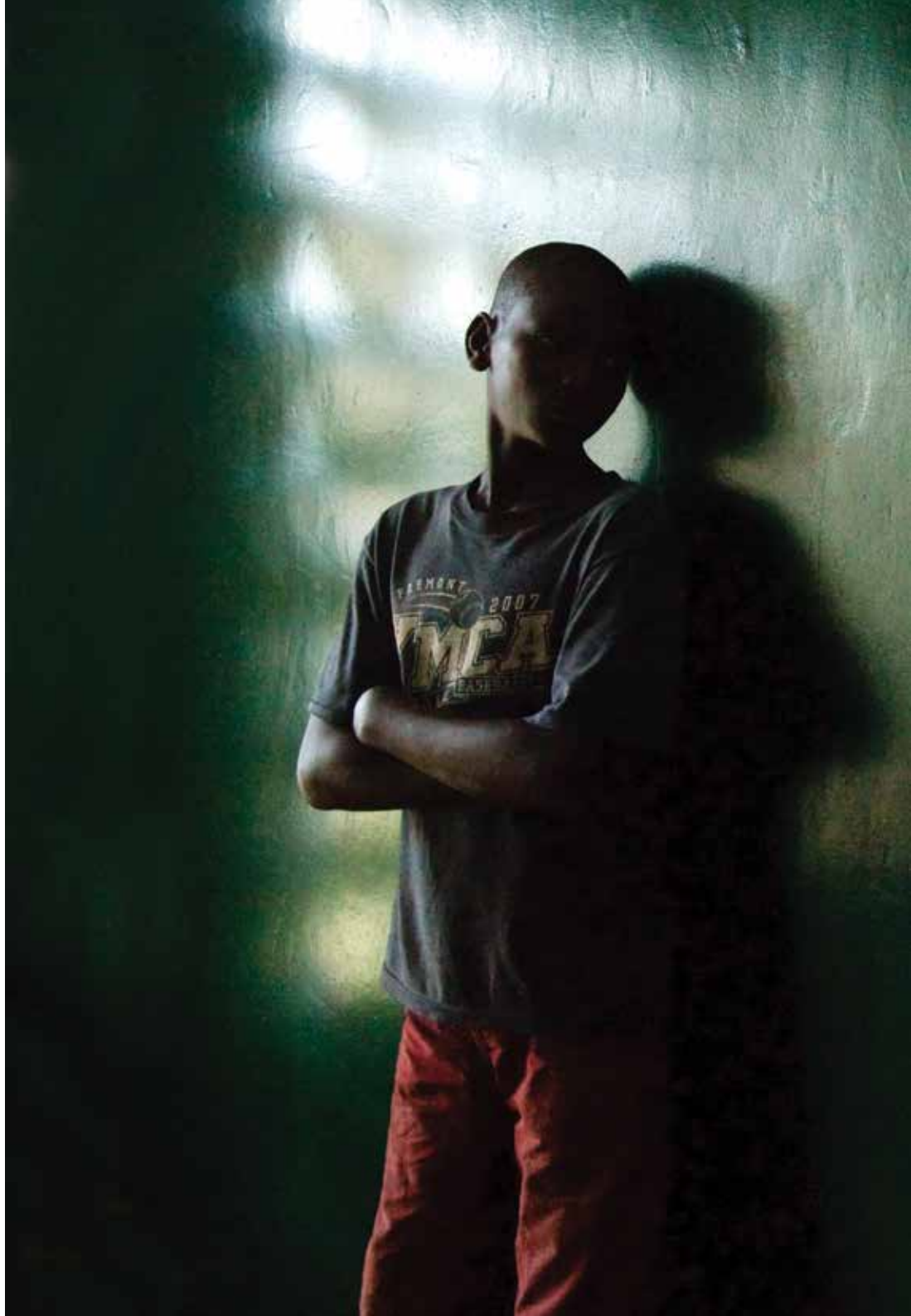
Tableau 2 : Indicateurs globaux obligatoires de l'Initiative pour la protection de l'enfant

NOM DE L'INDICATEUR	INDICATEUR ⁴
Utilisation des services de protection de l'enfant	Pourcentage d'enfants et de personnes chargées d'enfants qui, dans une période de 12 mois, ont eu recours à des programmes de prévention ou de réponse, exécutés ou soutenus par Save the Children
Changements législatifs et de politique sur la protection de l'enfant	Nombre de pays dans lesquels, au cours des 12 derniers mois, un ou plusieurs changements législatifs ou de politique ont été effectués avec le soutien de Save the Children pour améliorer les droits de protection des enfants, conformément aux quatre domaines prioritaires de l'Initiative pour la protection de l'enfant
Qualité des services de protection de l'enfant	Pourcentage de programmes de prévention et de réponse soutenus par Save the Children qui répondent aux normes de qualité

Les données sur les indicateurs globaux de protection de l'enfant sont recueillies annuellement, avec les rapports annuels de pays, selon des orientations spécifiques fournies par l'Initiative pour la protection de l'enfant. Ces données sont analysées et agrégées par le groupe de travail S&E de l'Initiative pour la protection de l'enfant, qui produit un rapport global sur les progrès de Save the Children dans son travail sur la protection de l'enfant. Pour plus de ressources et d'orientations sur les Indicateurs globaux de protection de l'enfant veuillez consulter OneNet.

Le Menu d'indicateurs de résultats est facultatif. Il est offert comme ressource aux programmes de pays. Il ne vous est pas demandé de faire un rapport sur le Menu d'indicateurs de résultats, mais nous vous recommandons de consulter cette liste avant de créer de nouveaux indicateurs. L'application d'indicateurs simplifiés dans le réseau des bureaux de pays nous permettra de recueillir des données compatibles pouvant être regroupées et faire l'objet d'un rapport de manière généralisée, afin de rendre compte des progrès réalisés globalement sur nos priorités.

⁴ Le quatrième indicateur global de protection de l'enfant est en cours d'élaboration après l'annulation de l'indicateur « Pourcentage d'enfants soutenus par Save the Children pour qui les résultats de protection démontrent une amélioration », suite à un essai effectué en 2011. Veuillez consulter [CPI M&E](#) page sur OneNet pour plus d'informations.



**LES INDICATEURS
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANT ET
LES THÉMATIQUES
PRIORITAIRES**

Les enfants sans soins appropriés

Abréviations

CGCA	Columbia Group for Children in Adversity
CMS	Système de gestion des soins
CWAC	Enfants sans soins appropriés
DME	Conception Suivi et Evaluation
FGD	Groupe de discussion
HH	Ménage
M&E	Suivi et Evaluation
SCUK	Save the Children Royaume-Uni
SGC	Système de gestion des cas

Sources

Les sources suivantes ont été utilisées pour l'élaboration du Menu d'indicateurs de résultats relatifs aux enfants sans soins appropriés :

1. Indicateurs et outils de Vision du Monde sur la conception, le suivi et l'évaluation : Measuring child wellbeing (Mesurer le bien-être des enfants) – <http://www.wvdevelopment.org/>
2. Manuel pour la mesure des indicateurs relatifs aux enfants bénéficiant d'une prise en charge formelle http://www.unicef.org/protection/Formal_Care20Guide20FINAL.pdf
3. Enquêtes à indicateurs multiples de l'UNICEF – http://www.unicef.org/french/statistics/index_24302.html
4. Indice d'évaluation du statut de l'enfant – <http://www.cpc.unc.edu/measure/tools/child-health/child-status-index>

Tous les autres indicateurs sont soit adaptés à partir de ceux du Menu d'indicateurs de résultats de SCUK, soit nouvellement élaborés pour ce Menu.



OBJECTIF

Les enfants sans soins appropriés ou à risque de ne pas recevoir de soins appropriés bénéficient d'une prise en charge de qualité soit dans leur propre famille soit, lorsque c'est nécessaire, dans un cadre de prise en charge alternative communautaire ou de type familial

RÉSULTATS CLÉS

1. Promouvoir la prise en charge parentale et éviter la séparation familiale : Les familles à risque sont en mesure de fournir des soins de qualité aux enfants et les communautés soutiennent activement la prise en charge de type familial

2. Interventions directes : Les enfants sans soins appropriés sont respectés et pris en charge dans un milieu adapté à leurs besoins individuels, dans leur intérêt supérieur

3. Réforme juridique et de politique : La législation et les politiques nationales et régionales relatives à la prise en charge des enfants reflètent l'intérêt supérieur des enfants et appuient la prise en charge communautaire et familiale, conformément aux Lignes directrices pour la protection de remplacement des enfants

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

1.1 Famille renforcée : Les familles à risque sont en mesure de créer un foyer sûr et protecteur bénéficiant de sécurité économique, et reçoivent pour cela le soutien nécessaire

1.2 Communautés soutenues et coopératives : Les enfants, les familles et les communautés évitent activement la séparation inutile et défendent les avantages de la prise en charge dans un cadre de type familial

1.3 Les enfants sont en mesure d'agir : Les enfants sont en mesure de prendre leurs propres décisions et ont voix au chapitre sur les questions qui les concernent

2.1 Processus de gestion des cas : Les enfants sont correctement évalués, soutenus, et des mesures sont prises pour éviter leur placement dans des cadres de prise en charge formels ou informels inappropriés

2.2 Prise en charge alternative : Un éventail de services de prise en charge alternative et familiale de qualité est fourni, y compris le placement en famille d'accueil, l'adoption et la tutelle

2.3 Assurance qualité : Les services individuels de prise en charge sont fournis en temps voulu, respectueux et basés sur les besoins

3.1 Cadre de politique de la prise en charge alternative dans un cadre de type familial : (prise en charge par des proches, tutelle, familles d'accueil, adoption par des familles étrangères ou nationales) : Le gouvernement soutient activement la prise en charge dans un cadre de type familial comme option préférée et crée des lignes directrices pour le placement en famille d'accueil ou la prise en charge dans un

3.2 Supervision, réglementation et suivi : Le gouvernement établit un système national pour sa réglementation et son suivi des normes de prise en charge alternative et en institution, conformément aux Lignes directrices

3.3 Désinstitutionnalisation : Le gouvernement établit un plan de désinstitutionnalisation pour réduire le nombre d'enfants pris en charge en institution et ferme les institutions qui ne répondent pas aux normes minimales de prise en charge

Les enfants sans soins appropriés

OBJECTIF	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
Les enfants sans soins appropriés ou à risque de ne pas recevoir de soins appropriés bénéficient d'une prise en charge de qualité soit dans leur propre famille soit, lorsque c'est nécessaire, dans un cadre de prise en charge alternative communautaire ou de type familial	1. % d'enfants qui sont replacés dans une famille ou une communauté soutenue par Save the Children et qui sont toujours pris en charge dans un cadre de type familial et / ou communautaire au moment du suivi (par ex. 18 mois plus tard)	Enquête auprès d'enfants Système de gestion de cas (SGC) ¹
	2. % d'enfants qui sont replacés dans une famille ou une communauté soutenue par Save the Children et qui utilisent les services appropriés	Enquête auprès d'enfants ; Discussions avec des groupes de consultation
	3. % d'enfants dans des familles identifiées qui reçoivent nourriture, vêtements et soins appropriés au moment du suivi (par ex. 18 mois plus tard)	Enquête auprès d'enfants et de personnes chargées d'enfants
	4. N° d'enfants retirés d'une institution et qui sont replacés, de façon satisfaisante, dans un cadre familial	Dossiers de cas ; Dossiers de projets ; Registres d'inscription des institutions
	5. % d'enfants placés en institution comparativement à un cadre de type familial	Données secondaires
	6. % d'enfants qui mentionnent une réduction des cas de violence, de négligence, de maltraitance ou d'exploitation	Enquête sur le comportement liés à la santé des enfants ²

¹ La gestion des cas est définie comme une base de données ou un autre type de système d'enregistrement structuré qui réunit les informations sur les cas au niveau du bureau, du district ou du pays (Source : Cartographie des outils de S&E de la protection de l'enfant, Rapport final à l'UNICEF d'Alastair Ager, Bree Akesson et Kelly Schunk au nom du GCCA, de l'université de Colombia et du CPC Learning Network, juillet 2010).

² Consultez les outils de programmation, conception suivi et évaluation du bien-être des enfants ; la case de gauche contient l'enquête sur le comportement de santé des jeunes. <http://www.wvdevelopment.org/>

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
I. Promouvoir la prise en charge parentale et éviter la séparation familiale : Les familles à risque sont en mesure de fournir des soins de qualité aux enfants et les communautés soutiennent activement la prise en charge de type familial	I.1 Famille renforcée : Les familles à risque sont en mesure de créer un foyer sûr et protecteur bénéficiant de sécurité économique, et reçoivent pour cela le soutien nécessaire	7. % de familles soutenues par Save the Children chez qui on note des changements d'attitude et de comportement qui sont favorables à la protection des enfants contre la violence, la maltraitance, la négligence ou l'exploitation	Préenquête et postenquête auprès de personnes chargées d'enfants
		8. % de parents ou de personnes chargées d'enfants qui pensent que le châtimement corporel et / ou humiliant ou que la maltraitance sont un moyen de discipliner leurs enfants ou qui ont recours à ce moyen	Préenquête et postenquête auprès de personnes chargées d'enfants
		9. % de parents / personnes chargées d'enfants qui montrent qu'ils connaissent les méthodes de discipline positive et qu'ils ont des compétences en résolution de conflit	Préenquête et postenquête auprès de personnes chargées d'enfants
		10. % de parents ou de personnes chargées d'enfants qui affirment qu'ils signaleraient un cas soupçonné de maltraitance d'un enfant et qui savent comment le faire	Préenquête et postenquête auprès de personnes chargées d'enfants
		11. % de familles soutenues par Save the Children qui pensent que les enfants doivent grandir dans un cadre familial plutôt qu'en institution	Préenquête et postenquête auprès de personnes chargées d'enfants
		12. % de parents et de personnes chargées d'enfants âgés de 0-18 ans qui signalent qu'ils vivent dans des structures d'habitation sûres et durables, en fonction de l'état de l'habitation et de son emplacement	Préenquête et postenquête auprès de personnes chargées d'enfants
		13. % d'enfants et des membres des communautés ciblées qui savent où et comment signaler officiellement les cas de violation de la protection de l'enfant (chez eux et dans la communauté)	Enquête
		14. % de familles ciblées par Save the Children qui peuvent identifier les risques majeurs de protection dans leur communauté ainsi que les services locaux qui sont en place pour les signaler	Préenquête et postenquête auprès de personnes chargées d'enfants
		15. % d'enfants qui vivent dans des ménages soutenus par le travail de Save the Children sur les moyens d'existence et qui indiquent une augmentation ou une diversification des ressources ciblées	Préenquête et postenquête auprès de personnes chargées d'enfants

Les enfants sans soins appropriés

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
		16. % d'enfants qui vivent dans des ménages où un adulte ou plus ayant perçu un revenu stable au cours de l'année passée	Enquête auprès de ménages, Entretiens
		17. % de ménages qui ont accès à suffisamment de nourriture tout au long de l'année pour subvenir aux besoins de la famille	Préenquête et postenquête auprès de personnes chargées d'enfants
		18. % de parents ou de personnes chargées d'enfants qui ont été en mesure de couvrir les frais scolaires et les soins de santé de leurs enfants avec leurs propres moyens financiers, sans aucune aide extérieure, au cours des 12 derniers mois.	Enquête auprès de personnes chargées d'enfants
		19. % d'enfants qui ont au minimum trois besoins matériels de base en ce qui concerne les soins personnels ³ (nourriture, vêtements, soins médicaux, abri ...)	Enquête auprès de ménages
	1.2 Communautés soutenues et coopératives : Les enfants, les familles et les communautés évitent activement la séparation et défendent les avantages de la prise en charge dans un cadre de type familial	20. N° de réseaux, de comités ou d'autres types de mécanismes communautaires de protection de l'enfant qui sont en place et actifs pour s'assurer que les enfants sont protégés de la violence, de la maltraitance, de la négligence et de l'exploitation	Discussions avec des groupes de consultation
		21. % de membres et de dirigeants de la communauté qui montrent qu'ils comprennent les politiques, lois, services et ressources clés relatifs à la protection de l'enfant (qui portent en particulier sur la prise en charge dans un cadre de type familial) et qui sont en mesure de les appliquer dans les contextes appropriés	Enquête auprès des dirigeants locaux ; Discussions avec des groupes de consultation
		22. % de membres de la communauté qui affirment que la prise en charge dans un cadre familial est préférable pour les enfants à la prise en charge en institution et qui sont en mesure d'en citer les avantages	Enquête
		23. % d'enfants placés dans des familles d'accueil dans la communauté qui déclarent être satisfaits de leur qualité de vie	Données secondaires ; SGC

³ Ces trois articles doivent être modifiés au niveau du pays.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
		24. % de ménages dirigés par des enfants soutenus par Save the Children qui ont accès aux services sociaux	Enquête auprès de ménages dirigés par des enfants
		25. % d'enfants qui indiquent que les services locaux de soutien (par ex. les comités de protection de l'enfant, les espaces pour enfants, les travailleurs sociaux, le personnel de prise en charge, les agents de police, etc.) se mettent à la portée des enfants	Enquête ; Discussions avec des groupes de consultation composés d'enfants
	1.3 Les enfants sont en mesure d'agir : Les enfants sont en mesure de prendre leurs propres décisions et ont voix au chapitre sur les questions qui les concernent	26. % d'enfants qui peuvent s'exprimer avec assurance et participer activement aux discussions et aux décisions qui les concernent	Enquête sur les aptitudes personnelles et sociales des enfants ; Observation
		27. % d'enfants qui indiquent qu'on leur demande leur opinion et que leur avis est pris en considération dans les décisions des autorités locales	Discussions avec des groupes de consultation
		28. Degré de satisfaction des enfants concernant le niveau de leur participation aux décisions qui concernent leur prise en charge	Enquête sur le comportement des enfants ; Discussions avec des groupes de consultation
		29. % d'enfants qui peuvent identifier une personne vers qui se tourner s'ils ont un problème relatif à la protection	Enquête sur le comportement des enfants
		30. % d'enfants qui savent où et comment signaler officiellement un cas de violation de la protection	Enquête sur le comportement des enfants
		31. % d'enfants qui ont utilisé les services locaux lorsqu'ils ont eu des problèmes de protection de l'enfant	Entretien, examen de données secondaires
		32. Dans quelle mesure les groupes actifs dirigés par des enfants dans les zones d'opération de Save the Children peuvent promouvoir la prise en charge dans un cadre de type familial	Enquête ; Entretien ; Discussions avec des groupes de consultation

Les enfants sans soins appropriés

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
		33. % d'enfants qui ont des liens solides ⁴ avec leur parent ou la personne qui en a la charge	Enquête sur le comportement des enfants
		34. % d'enfants qui se sentent soutenus dans leurs familles et leurs communautés ⁵	Enquête sur le comportement des enfants ; Discussions avec des groupes de consultation
		35. % d'enfants qui font preuve de plus grandes compétences personnelles et sociales	Enquête sur les compétences personnelles et sociales des enfants
2. Intervention et réponse : Les enfants sans soins appropriés sont respectés et soignés dans un milieu approprié à leur besoins individuels, au meilleur intérêt de l'enfant	2.1 Les enfants sont adéquatement : Évalués, soutenus et sont soustraits de des placements inappropriés, formels ou informels	36. % d'enfants pris en charge en institution qui ont un contact régulier avec des membres de leur famille	Enquête sur les enfants placés en institution
		37. % d'enfants et de familles vulnérables qui utilisent des services de soutien psychologique et d'aide et chez qui une amélioration de leur bien-être est notée	SGC
		38. % d'enfants (de retour dans leur famille et réunifiés) et de parents soutenus par Save the Children qui indiquent être satisfaits du processus	Entretiens ; Discussions avec des groupes de consultation
		39. Dans quelle mesure les enfants de retour chez eux se sentent acceptés dans la communauté	Entretiens ; Discussions avec des groupes de consultation
		40. % d'enfants qui sont de nouveau pris en charge par l'État suite à un échec de réunification ou de placement	SGC ; Entretiens ; Données secondaires

⁴ Défini séparément pour chaque contexte.

⁵ Les enfants peuvent décrire de quelle manière ils pensent être soutenus par leur famille et leur communauté.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	2.2. Prise en charge alternative : Un éventail de services de prise en charge alternative et familiale de qualité est fourni, y compris le placement en famille d'accueil, l'adoption et la tutelle	41. N° d'enfants qui ont été récemment placés dans un cadre formel de prise en charge / dans une famille d'accueil / dans un cadre de prise en charge par des proches ou dans une famille d'adoption (la période de référence est les 12 derniers mois), qui ont ensuite été inclus dans un système d'évaluation établi, et dont le placement a été examiné au cours des 3 derniers mois	Enquête sur des enfants bénéficiant d'une prise en charge alternative ; Données secondaires ; SGC
		42. % d'enfants placés dans un cadre formel de prise en charge qui ont un plan de prise en charge individuel permettant de répondre à leurs besoins et de contrôler leur bien-être.	SGC
		43. % d'enfants vulnérables parmi les cas référés aux services (médicaux, juridiques, psychosociaux, éducatifs, sociaux, etc.)	SGC ; Données secondaires
		44. % de placements dans des cadres de prise en charge alternative accrédités par les dirigeants locaux.	Enquête auprès des dirigeants locaux
		45. % de parents d'accueil identifiés qui sont correctement formés et qui bénéficient de supervision et de soutien	Enquête auprès de parents d'accueil ; Discussions avec des groupes de consultation
	2.3 Assurance qualité : Les services individuels de prise en charge sont fournis en temps voulu, respectueux et basés sur les besoins	46. % de cadres supérieurs et d'employés / de personnes chargées d'enfants qui travaillent avec les enfants dans un cadre formel de prise en charge et qui ont les qualifications minimales requises dans le domaine du soin de l'enfant	Enquête auprès de travailleurs
		47. % d'employés / personnes chargées d'enfants qui travaillent avec les enfants et qui bénéficient d'une supervision et d'un soutien réguliers.	Enquête auprès de travailleurs
		48. % d'institutions de prise en charge (ciblées) qui emploient un personnel formé et qui appliquent de meilleures pratiques de prise en charge adaptées à l'enfant	Enquête auprès d'employés d'institutions
		49. N° d'enfants qui rapportent une amélioration dans les pratiques de prise en charge des enfants dans les institutions où une formation a eu lieu	Enquêtes sur les enfants pris en charge en institution
		50. % d'enfants et de personnes chargées d'enfants qui sont satisfaits de la qualité du soutien qu'ils reçoivent de la part du personnel d'État et du personnel social qui travaillent avec eux	Enquêtes auprès d'enfants et de personnes qui s'en occupent

Les enfants sans soins appropriés

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
3. Réforme juridique et de politique : Les législations et les politiques nationales et régionales relatives à la prise en charge des enfants reflètent l'intérêt supérieur des enfants et appuient la prise en charge communautaire et familiale conformément aux Lignes directrices pour la protection de remplacement des enfants	3.1 Cadre de politique de la prise en charge alternative dans un milieu de type familial : Le gouvernement soutient activement la prise en charge dans un cadre de type familial comme option préférée et crée des lignes directrices pour le placement en famille d'accueil ou la prise en charge dans un cadre de type familial	51. Dans quelle mesure le cadre juridique et de politique en place pour la prise en charge alternative dans un cadre de type familial précise : <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures à prendre pour éviter la séparation • La préférence pour le placement des enfants dans un cadre de type familial • L'institutionnalisation comme une mesure de dernier recours et temporaire, en particulier pour les jeunes enfants • L'implication des enfants dans les décisions qui concernent leur placement 	Données secondaires ; Entretiens avec des parties prenantes clés
		52. Dans quelle mesure les politiques gouvernementales sont conformes aux Lignes directrices sur la protection de remplacement des enfants (si le cadre de politique existe déjà)	Données secondaires
		53. Dans quelle mesure le gouvernement soutient la Convention de La Haye sur l'adoption internationale	Données secondaires
	3.2 Supervision, réglementation et suivi : Le gouvernement établit et met en œuvre un système national pour la réglementation, la surveillance des normes d'institutionnelles et de prise en charge alternative conformes aux lignes directrices	54. % d'institutions enregistrées dans le système mis en œuvre par le gouvernement qui sont régulièrement contrôlées conformément aux normes minimales	Données secondaires
		55. % d'institutions de prise en charge qui répondent aux normes de qualité et de réglementation adéquate	Données secondaires ; Évaluations de la qualité
		56. % d'institutions qui ont un mécanisme formel de plaintes permettant aux enfants pris en charge dans un cadre formel de signaler en toute sécurité les cas de maltraitance et d'exploitation	Enquêtes sur les enfants en institution ; Observation
		57. % ou nombre de plaintes officielles signalées en toute sécurité par des enfants et qui ont été traitées sous 3 jours ouvrés	Enquêtes sur les enfants en institution ; Observation
		58. N° d'autorités locales qui mettent en place des procédures de référence et de filtrage dans le cadre de leur structure de contrôle	Entretiens avec des parties prenantes clés

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	3.3 Désinstitutionnalisation : Le gouvernement établit un plan de désinstitutionnalisation pour réduire le nombre d'enfants pris en charge en institution et ferme les institutions qui ne répondent pas aux normes minimales de prise en charge	59. N° de nouvelles arrivées dans les institutions de prise en charge (la période de référence est les 12 derniers mois)	Données secondaires
		60. % d'institutions qui ont fermé dans les 12 derniers mois	Données secondaires

Les enfants concernés par la mobilité

Abréviations

BID	Best Interests Determination
CoM	Les enfants concernés par la mobilité
CRC	Convention sur les droits de l'Enfant
HH	Ménage
IOM	Organisation Internationale sur la Migration
KAP	Connaissances, Attitudes and Pratiques
SCUK	Save the Children Royaume Uni

Sources

Les sources suivantes ont été utilisées pour l'élaboration du Menu d'indicateurs de résultats relatifs aux enfants concernés par la mobilité :

1. Organisation internationale pour les migrations : Manuel sur les indicateurs de performance des projets de lutte contre la traite – http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/published_docs/brochures_and_info_sheets/pi_handbook_180808.pdf
2. UNICEF Manual for the Measurement of indicators of Violence against Children (Manuel de l'UNICEF sur l'évaluation des indicateurs de violence contre les enfants) – <http://www.unicef.org/violencestudy/pdf/Manual%20Indicators%20UNICEF.pdf>
3. Child Indicators South Africa: Core Indicators for Measuring Child Well-Being: (Indicateurs sur les enfants en Afrique du Sud : indicateurs fondamentaux pour évaluer le bien-être des enfants) – http://www.childfriendlycities.org/pdf/indicators_southafrica.pdf
4. UNICEF Enquêtes à grappes à indicateurs multiples – http://www.unicef.org/statistics/index_24302.html
5. Évaluation de mesure : La violence à l'égard des femmes et des filles : Compendium d'indicateurs de suivi et d'évaluation – <http://www.cpc.unc.edu/measurement/tools/gender/violence-against-women-and-girls-compendium-of-indicators>

Tous les autres indicateurs sont soit adaptés à partir de ceux du Menu d'indicateurs de résultats de SCUK, soit nouvellement élaborés pour ce Menu.



OBJECTIF

Améliorer la protection des enfants qui migrent volontairement ou involontairement en améliorant leur accès à des systèmes de soins et de protection renforcés et mieux coordonnés qui les protègent de l'exploitation, des abus, de la négligence, de la violence et de la discrimination

RÉSULTATS CLÉS

1. Éviter les migrations dangereuses : On lutte contre la migration dangereuse des enfants en leur proposant divers soins préventifs de qualité et interventions de soutien

2. Répondre aux besoins des enfants concernés par la mobilité : Les enfants en transit, ou qui sont arrivés à leur destination, bénéficient d'une protection et d'un soutien adéquats

3. Réforme juridique et politique au niveau national et régional : Les enfants concernés par la mobilité sont protégés par des législations / politiques et cadres nationaux et régionaux dont les politiques sur l'asile, la migration et la traite sont cohérentes et basées l'intérêt supérieur de l'enfant

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

1.1 Renforcement des familles et des communautés :

Les enfants grandissent dans un foyer sécurisant et protecteur, ce qui réduit le risque de migration dangereuse des enfants

1.2 Accès à des ressources adéquates :

Les enfants et les familles ont accès à des programmes de protection sociale, d'activités de subsistance, de lutte contre la pauvreté et d'aide à l'emploi dans leur région d'origine, afin d'éviter les migrations dangereuses

1.3 Comprendre les risques :

Les enfants et les communautés connaissent les risques associés à une migration dangereuse et sont capables de les atténuer et d'éviter une migration dangereuse grâce à des mécanismes communautaires efficaces

2.1 Prestation de service :

Des solutions à court, moyen et long terme qui servent au mieux les intérêts de l'enfant sont identifiées et mises en œuvre pour les enfants concernés par la mobilité en transit et arrivés à leur destination

2.2 Coordination des services :

Les prestataires de service collaborent efficacement au niveau national et international afin que des réponses et services adéquats soient proposés et accessibles aux enfants concernés par la mobilité, dans leur lieu d'origine, en transit et à destination

3.1 Cadres politique et législatif nationaux :

Les États mettent en œuvre des lois et politiques nationales efficaces qui fournissent une protection appropriée aux enfants contre les migrations périlleuses et aux enfants concernés par la mobilité dans les zones de transit et de destination, indépendamment de leur statut d'immigrant

3.2 Politique régionale et internationale et cadres législatifs intégrés :

Les organismes régionaux et internationaux ont une législation, des politiques et programmes coordonnés pour protéger les enfants qui se déplacent d'un pays à l'autre

3.3 Développement des capacités et de l'allocation budgétaire :

Les allocations budgétaires et la capacité locale qui permettront de mettre efficacement en œuvre les systèmes de protection des enfants sont en place ou ont été renforcées afin de répondre aux besoins des enfants concernés par la mobilité

Les enfants concernés par la mobilité

OBJECTIF	INDICATEURS	
<p>Améliorer la protection des enfants qui migrent, volontairement ou involontairement, en améliorant leur accès à des systèmes de soins et de protection renforcés et mieux coordonnés qui les protègent de l'exploitation, des abus, de la négligence, de la violence et de la discrimination</p>	<p>1. % d'enfants concernés par la mobilité, victimes d'exploitation, d'abus, de négligence ou de discrimination dans les zones d'intervention</p>	
	<p>2. N° de cas de violence, d'abus ou d'exploitation contre des enfants concernés par la mobilité signalés aux autorités pertinentes ou aux groupes communautaires</p>	
	<p>3. % d'enfants concernés par la mobilité identifiés dont le dossier a été traité conformément aux Procédures opérationnelles standard¹ ou autres normes minimums</p>	

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	
I. Éviter les migrations dangereuses : On lutte contre la migration dangereuse des enfants en leur proposant divers soins préventifs de qualité et interventions de soutien	I.1 Renforcement des familles et des communautés : Les enfants grandissent dans un foyer sécurisant et protecteur, ce qui réduit le risque de migration dangereuse des enfants	4. % d'enfants qui affirment vouloir migrer parce qu'ils sont victimes d'abus à la maison	
		5. % d'enfants qui déclarent avoir décidé de ne pas se lancer dans une migration dangereuse parce qu'ils ont accès à des services de soutien familiaux	
		6. % de familles qui accèdent aux services suite à une orientation ²	
		7. % de familles à risque qui se déclarent satisfaites des services de soutien dont elles bénéficient dans leur lieu d'origine	
	I.2 Accès à des ressources adéquates : Les enfants et les familles ont accès à des programmes de protection sociale, d'activités de subsistance, de lutte contre la pauvreté et d'aide à l'emploi dans leur région d'origine, afin d'éviter les migrations dangereuses	8. % de ménages qui signalent que des chocs économiques / une perte de revenus / de faibles revenus ont été la cause de la migration (accompagnée ou non) d'un enfant au cours des deux années précédentes	
		9. % de foyers qui signalent que grâce à la croissance des revenus engendrée par les programmes de renforcement économique des ménages ³ le nombre d'enfants réalisant une migration dangereuse a diminué ⁴	
		10. % d'enfants qui bénéficient d'une formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et en aptitudes personnelles et sociales et qui obtiennent un apprentissage à l'issue de la formation	
		11. % d'enfants qui bénéficient d'une formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et en aptitudes personnelles et sociales qui pensent qu'il existe des opportunités d'emploi locales (plutôt que d'avoir à migrer pour trouver du travail)	
		12. % d'enfants qui bénéficient d'une formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et en aptitudes personnelles et sociales qui peuvent identifier au moins deux façons de rechercher sans danger du travail dans une région ou un pays différent de leur pays d'origine	

Les enfants concernés par la mobilité

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
		13. % d'enfants qui bénéficient d'une formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et en aptitudes personnelles et sociales qui obtiennent un emploi sûr, de leur choix (en tant qu'employé ou travailleur indépendant) soit sur place soit suite à un déplacement sans danger	Évaluations avant l'emploi après la formation
		14. % d'enfants qui bénéficient d'une formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et en aptitudes personnelles et sociales qui sont toujours employés 3-6 mois plus tard ou qui ont retrouvé un emploi au bout de 6 mois à un poste sûr, de leur choix.	Évaluations avant l'emploi après la formation
	1.3 Comprendre les risques : Les enfants et les communautés connaissent les risques associés à une migration dangereuse et sont capables de les atténuer et d'éviter une migration dangereuse grâce à des mécanismes communautaires efficaces	15. % d'enfants et d'adultes qui connaissent les risques liés à une migration dangereuse et qui prennent des précautions pour atténuer ces risques (par ex. vérifier la légitimité des offres d'emploi)	Enquête CAP
	16. % d'enfants et d'adultes qui connaissent les peines encourues pour la traite et l'exploitation et savent comment signaler les cas de traite / d'exploitation	Enquête CAP	
	17. % d'enfants et d'adultes qui connaissent les mécanismes de protection et les services disponibles ⁵ pour la protection des enfants concernés par la mobilité et ceux qui risquent d'être victimes d'exploitation / traite	Enquête CAP	
	18. % d'enfants qui déclarent avoir changé d'avis ou avoir pris d'autres dispositions en matière d'emploi ou de génération de revenu, après s'être rendus compte des risques associés à la migration dangereuse	Enquête CAP	
	19. N° de mécanismes communautaires actifs pour prévenir la migration dangereuse / la traite et y répondre	Outil de qualité des services	
	20. N° d'enfants qui risquent d'être victimes d'une migration dangereuse et dont l'accès aux services est soutenu / facilité par des mécanismes communautaires actifs	Informations sur les mécanismes communautaires	
	21. % de cas signalés aux mécanismes de lutte contre la traite et / ou autres mécanismes communautaires qui ont été traités de manière satisfaisante et en temps voulu	Dossiers des comités et entretiens avec un échantillon d'enfants et de familles qui ont signalé un cas de traite au mécanisme de lutte contre la traite	

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
<p>2. Répondre aux besoins des enfants concernés par la mobilité : Les enfants en transit, ou qui sont arrivés à leur destination, bénéficient d'une protection et d'un soutien adéquats</p>	<p>2.1 Prestation de service : Des solutions à court, moyen et long terme qui servent au mieux les intérêts de l'enfant sont identifiées et mises en œuvre pour les enfants concernés par la mobilité en transit et arrivés à leur destination</p>	<p>22. Les indicateurs correspondant à cette catégorie décrivent les différentes étapes permettant de déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant et le processus de gestion de cas.⁶ Vous pourrez sélectionner les 2-3 indicateurs les plus pertinents pour votre travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure un processus officiel de détermination de l'intérêt supérieur est en place et fait directement participer l'enfant concerné afin d'identifier des solutions de prise en charge intérimaire et à long terme appropriées. • % d'enfants concernés par la mobilité nécessitant une protection⁷ qui sont identifiés et orientés vers des services pertinents selon des procédures appropriées basées sur l'évaluation des besoins, des risques et de l'intérêt supérieur de l'enfant. • % du nombre connu d'enfants concernés par la mobilité pour lesquels des permis de résidence temporaire sont émis • % d'enfants concernés par la mobilité détenus / déportés en raison de leur statut d'immigrant, sur l'ensemble des enfants concernés par la mobilité identifiés • Durée moyenne de détention des enfants en mobilité en raison de leur statut d'immigrant • % d'enfants concernés par la mobilité non accompagnés et séparés à qui l'on a attribué un tuteur • % d'enfants concernés par la mobilité non accompagnés et séparés qui ont bénéficié d'une représentation légale dans le cadre d'une action en justice • % d'enfants concernés par la mobilité non accompagnés et séparés qui retrouvent leur famille ou sont placés de manière satisfaisante, et / ou qui bénéficient d'une prise en charge continue suite à une évaluation de l'intérêt supérieur ou à un autre processus pertinent⁸ 	<p>Données de gestion de cas</p>

⁶ Les indicateurs reflètent la protection et le soutien dans les domaines suivants : identification, évaluation de l'âge, réception, accès à des soins intérimaires, identification d'un tuteur, assistance au cours des procédures judiciaires ; identification de solutions durables, recherche de la famille et évaluation en vue de la réunification et suivi.

⁷ Par ex. en tant que victimes de la traite ; d'exploitation sexuelle ou économique ; de violence et d'abus ; ou qui ont besoin d'asile.

⁸ La prise en charge continue consiste également à trouver un poste adéquat pour l'enfant, à le réintégrer dans le système éducatif ou à lui faire suivre une formation professionnelle.

Les enfants concernés par la mobilité

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
		<ul style="list-style-type: none"> • % d'enfants concernés par la mobilité qui accèdent aux services de base, à une éducation et / ou à une formation professionnelle formelle ou informelle et qui obtiennent un niveau xx suite à une évaluation de l'intérêt supérieur ou à d'autres processus adéquats • Durée moyenne entre la demande initiale et la réunification pour les enfants concernés par la mobilité (données désagrégées par âge / sexe / nationalité / ethnicité de l'enfant) • % d'enfants et de familles inscrits dont le bien-être est régulièrement contrôlé, six mois après la réunification, par un travailleur social spécialement formé ou un autre professionnel chargé de suivre la réunification familiale • % des cas de réunification familiale (dans les pays d'origine ou les pays tiers) dans lesquels les conditions de réception des enfants ont été évaluées, déclarées conformes aux normes internationales et contrôlées⁹ 	
		23. % d'enfant concernés par la mobilité qui se déclarent satisfaits des services qu'ils ont reçus en transit et arrivés à destination	Entretien avec les enfants
		24. % d'enfants concernés par la mobilité qui déclaraient avoir été adéquatement consultés et écoutés lorsque les décisions concernant leur protection et leur prise en charge à court et à long terme avaient été prises	Entretien avec les enfants
		25. % d'adultes et d'enfants interrogés qui démontrent une attitude positive vis-à-vis des enfants concernés par la mobilité aussi bien dans le lieu d'origine s'il s'agissait de rapatriés qu'en transit ou parmi les communautés d'accueil du lieu de destination	Enquête CAP

⁹ Veuillez noter qu'il ne sera possible de rendre compte de cet indicateur que s'il existe des procédures nationales permettant de réaliser de telles évaluations.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
		26. % d'enfants concernés par la mobilité interrogés qui se sentent acceptés par les communautés et par leurs pairs aussi bien dans le lieu d'origine s'il s'agit de rapatriés que pendant le transit / arrivés à destination	Enquête CAP
		27. % d'enfants concernés par la mobilité interrogés qui signalent avoir été victimes de discrimination lors de l'accès aux services ¹⁰	Enquête CAP
		28. N° d'écoles qui fournissent une assistance spécialisée aux enfants non indigènes ¹¹	Évaluations scolaires
		29. % d'enfants qui ont été victimes de la traite (ou de toute autre situation donnant droit à une indemnisation) et ont été indemnisés en nature, ou sous d'autres formes	Entretiens avec les enfants
	2.2 Coordination des services : Les prestataires de service collaborent efficacement au niveau national et international afin que des réponses et services adéquats soient proposés et accessibles aux enfants concernés par la mobilité, dans leur lieu d'origine, en transit et arrivés à destination	30. N° d'enfants concernés par la mobilité dont les besoins de protection sont identifiés et facilités grâce à des mécanismes ou groupes de coordination nationaux / transnationaux ainsi que les solutions à court et à long terme les concernant	Données de gestion de cas
		31. % d'orientations interorganisations qui ont permis de fournir des services en temps voulu aux enfants concernés par la mobilité	Données de gestion de cas
		32. N° d'enfants concernés par la mobilité dont les dossiers sont gérés grâce à la coopération entre les pays d'origine et les pays d'accueil	Données de gestion de cas

¹⁰ Pour cet indicateur, vous pouvez également contrôler vers quels services les enfants ont été orientés. Ainsi, votre programme pourra identifier la présence de toute discrimination au niveau de la mise en œuvre du / des mécanisme(s) d'orientation.

¹¹ Par ex. soutien financier, aide au déplacement, cours de langue supplémentaires.

Les enfants concernés par la mobilité

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
<p>3. Réforme juridique et politique au niveau national et régional : Les enfants concernés par la mobilité sont protégés par des législations / politiques et cadres nationaux et régionaux dont les politiques sur l'asile, la migration et la traite sont cohérentes et basées sur l'intérêt supérieur de l'enfant</p>	<p>3.1 Cadres politique et législatif nationaux : Les États mettent en œuvre des lois et politiques nationales efficaces qui fournissent une protection appropriée aux enfants contre les migrations périlleuses et aux enfants concernés par la mobilité dans les zones de transit et de destination, indépendamment de leur statut d'immigrant</p>	33. N° et types de programmes financés et / ou gérés par l'État qui soutiennent les enfants concernés par la mobilité et leur famille	Données secondaires ; Analyse de politique ; Entretiens avec des parties prenantes clés
		34. Dans quelle mesure les rapports nationaux au comité de la CDE ou dans le cadre de l'examen périodique universel ou d'autres mécanismes d'établissement de rapports font référence à la protection des enfants concernés par la mobilité	Données secondaires ; Analyse de politique ; Entretiens avec des parties prenantes clés
		35. Dans quelle mesure les lois / politiques nationales s'opposent à la détention d'enfants séparés demandeurs d'asile, de mineurs non accompagnés et d'autres enfants concernés par la mobilité en rapport avec leur statut d'immigrant	Données secondaires ; Analyse de politique ; Entretiens avec des parties prenantes clés
		36. Dans quelle mesure les dispositions juridiques dépénalisent les enfants victimes de l'exploitation et de la traite	Données secondaires ; Analyse de politique ; Entretiens avec des parties prenantes clés
		37. Dans quelle mesure la loi autorise les enfants concernés par la mobilité à accéder aux services clés	Données secondaires ; Analyse de politique ; Entretiens avec des parties prenantes clés
		38. Dans quelle mesure le processus de détermination de l'intérêt supérieur pour les soins intérimaires et les solutions durables est formalisé et approprié	Données secondaires ; Analyse de politique ; Entretiens avec des parties prenantes clés
	<p>3.2 Politique régionale et internationale et cadres législatifs intégrés : Les organismes régionaux et internationaux ont une législation, des politiques et programmes coordonnés pour protéger les enfants qui se déplacent d'un pays à l'autre</p>	39. N° et types de dispositions ¹² mises en œuvre entre pays d'origine, transit et destination pour protéger les enfants concernés par la mobilité	Données secondaires ; Analyse de politique ; Entretiens avec des parties prenantes clés
		40. Dans quelle mesure les gouvernements intègrent les problèmes des enfants concernés par la mobilité dans leurs débats inter-gouvernementaux suite aux actions de plaidoyer de Save the Children et de ses partenaires	Analyse de procès-verbaux de réunions gouvernementales ; Entretiens avec les parties prenantes clés
		41. Dans quelle mesure les recommandations d'enfants concernés par la mobilité et d'enfants qui risquent d'être victimes de migration dangereuse ont influencé des changements juridiques / politiques positifs au niveau national / régional / international	Entretiens avec les enfants ; Données secondaires

¹² Par exemple : accords bi ou multilatéraux / recommandations / Procédures opérationnelles standard / Protocoles d'accord / orientations nationales et transfrontalières / normes minimums / conventions - Les programmes peuvent choisir en fonction de leur programme.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	3.3 Développement des capacités et de l'allocation budgétaire : Les allocations budgétaires et la capacité locale qui permettront de mettre efficacement en œuvre les systèmes de protection des enfants sont en place ou ont été renforcées afin de répondre aux besoins des enfants concernés par la mobilité	42. % d'augmentation dans les allocations budgétaires locales et nationales consacrées à la lutte contre la migration dangereuse et au financement de services et activités destinés à protéger et soutenir les enfants en mobilité ¹³ suite aux activités de plaidoyer de Save the Children	Analyse budgétaire ; Données secondaires
		43. % du budget gouvernemental alloué à la représentation légale / l'aide judiciaire pour les enfants concernés par la mobilité	Analyse budgétaire ; Données secondaires
		44. % de prestataires de services ¹⁴ qui ont reçu une formation spécialisée par Save the Children et qui ont intégré de nouvelles compétences et méthodes dans la façon dont ils soutiennent les enfants concernés par la mobilité	Évaluation de la formation avant l'entrée en poste
		45. Dans quelle mesure les responsables gouvernementaux concernés mettent en œuvre des améliorations et / ou améliorent la législation concernant les enfants concernés par la mobilité	Entretiens d'informateurs clés avec des responsables gouvernementaux

¹³ Elles pourraient inclure par exemple un budget spécifique visant à soutenir la représentation légale / l'aide judiciaire aux enfants concernés par la mobilité ; un soutien en faveur de l'éducation, etc.

¹⁴ Par ex. travailleurs sociaux ; police frontalière ; juristes professionnels ; interprètes ; maintien de l'ordre ; corps judiciaire ; enseignants ; professionnels de la médecine, etc.

La protection des enfants dans les situations d'urgence

Abréviations

BID	Détermination de l'intérêt supérieur
CAAFAG	Enfants associés aux forces et groupes armés
CFS	Espace pour enfants
CPIE	Enfants dans les situations d'urgence
CPWG	Groupe de travail sur la protection de l'enfance
FTR	Recherche des familles et réunification familiale
HTWG	Groupe technique de travail Humanitaire
OFDA	Office of Foreign Disaster Assistance
PSS	Soutien psychosocial
UASC	Enfants séparés et non accompagnés

Sources

Les sources suivantes ont été utilisées pour l'élaboration du Menu d'indicateurs de résultats relatifs à la protection des enfants dans les situations d'urgence :

1. OFDA : l'élaboration de la liste d'indicateurs a donné lieu à la consultation de nombreuses ressources de l'OFDA, dont http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/files/accg/guidelines_for_proposals_2012.pdf
2. Menu relatif aux enfants sans soins appropriés
3. Menu du cadre logique de la protection des enfants dans les situations d'urgence du groupe de travail technique humanitaire
4. Normes minimums pour la protection des enfants dans l'action humanitaire du groupe de travail pour la protection des enfants
5. Menu d'indicateurs de résultats de SCUK

Tous les autres indicateurs sont soit adaptés à partir de ceux du Menu d'indicateurs de résultats du groupe de travail technique humanitaire, soit nouvellement élaborés pour ce Menu.



NOTE D'ORIENTATIONS

Au cours des dernières années, diverses initiatives inter-organisations ont cherché à résoudre les difficultés présentées par l'évaluation des progrès en matière de protection des enfants dans les situations d'urgence. Parmi les plus récentes, le Groupe de travail mondial sur la protection des enfants (qui fait partie du Cluster Mondial sur protection de l'Enfant) a réuni 22 agences onusiennes de protection des enfants et des ONG, pour élaborer ensemble des Normes minimums pour la protection des enfants dans l'action humanitaire. Save the Children était co-responsable de l'élaboration de ces normes minimums et s'est engagée à officialiser et à respecter ces normes dans toutes actions humanitaires.

Le Groupe de travail technique humanitaire sur la protection des enfants de SCI a élaboré récemment : le **Cadre logique pour la protection des enfants**¹ qui offre une liste d'indicateurs visant à mesurer les progrès aux niveaux du résultat et des activités. Bien que le Cadre logique pour la protection des enfants, produit par le groupe de travail technique humanitaire, ressemble à la section du Menu d'indicateurs de résultats relatifs à la Protection des enfants dans les situations d'urgence, ces documents sont légèrement différents et ont des objectifs différents comme nous l'expliquons ci-dessous :

	CADRE LOGIQUE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS : GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE HUMANITAIRE	MENU D'INDICATEURS DE RÉSULTATS : SECTION PROTECTION DES ENFANTS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE : INITIATIVE DE PROTECTION DES ENFANTS
Obligatoire / optionnel	Doit être pris en considération	Ressource optionnelle
Urgences / développement	Orientés sur les premières phases d'urgences	Recommande des indicateurs pour les États fragiles, les urgences chroniques et les programmes de transition. Certains indicateurs sont modifiés par rapport au cadre logique du groupe de travail technique humanitaire afin d'aider les programmes à réaliser le transfert de leurs systèmes de S&E et de leurs programmes
Objectifs / indicateurs	Ses objectifs sont conformes à des normes de qualité minimums pour des programmes de qualité	Ne définit pas d'objectifs. Chaque programme doit sélectionner et définir ses propres objectifs
Résultats / indicateurs d'activités	Offre une sélection d'indicateurs au niveau du résultat et de l'activité	Offre un large éventail d'indicateurs uniquement au niveau du résultat
Interorganisations / Save the Children	Comprend des indicateurs qui ont été convenus au sein du groupe de travail interorganisations	Comprend des indicateurs qui ont été convenus au sein du groupe de travail de Save the Children
Flexible / strict	Les indicateurs doivent de préférence être utilisés comme tel	Les indicateurs peuvent être modifiés pour être adaptés au contexte et au besoin d'un programme particulier

Par conséquent, les deux ressources se complètent et peuvent être utilisées soit séparément, soit ensemble en insistant bien sur leurs différences. Il convient de mentionner que le Menu d'indicateurs de résultats relatifs à la Protection des enfants dans les situations d'urgences comprend un jeu d'indicateurs modifiés des autres sections du Menu – enfants sans soins appropriés, enfants migrants, châtiments corporels et humiliants, travail des enfants – et adaptés aux contextes des urgences et de la transition.

Si vous avez d'autres questions concernant quels documents utiliser et comment, veuillez contacter : CPI M&E Task Group à cpi.me@rb.se

¹ Pour la version finale, veuillez contacter le CPIE Task Group Leader : http://onenet.savethechildren.net/whatwedo/child_protection/Pages/tg-contacts.aspx

La protection des enfants dans les situations d'urgence

OBJECTIF

Les enfants affectés par les conflits armés et les catastrophes seront protégés contre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence par des interventions préventives et correctives appropriées basées sur les Normes minimums pour la protection des enfants dans l'action humanitaire.

RÉSULTATS CLÉS

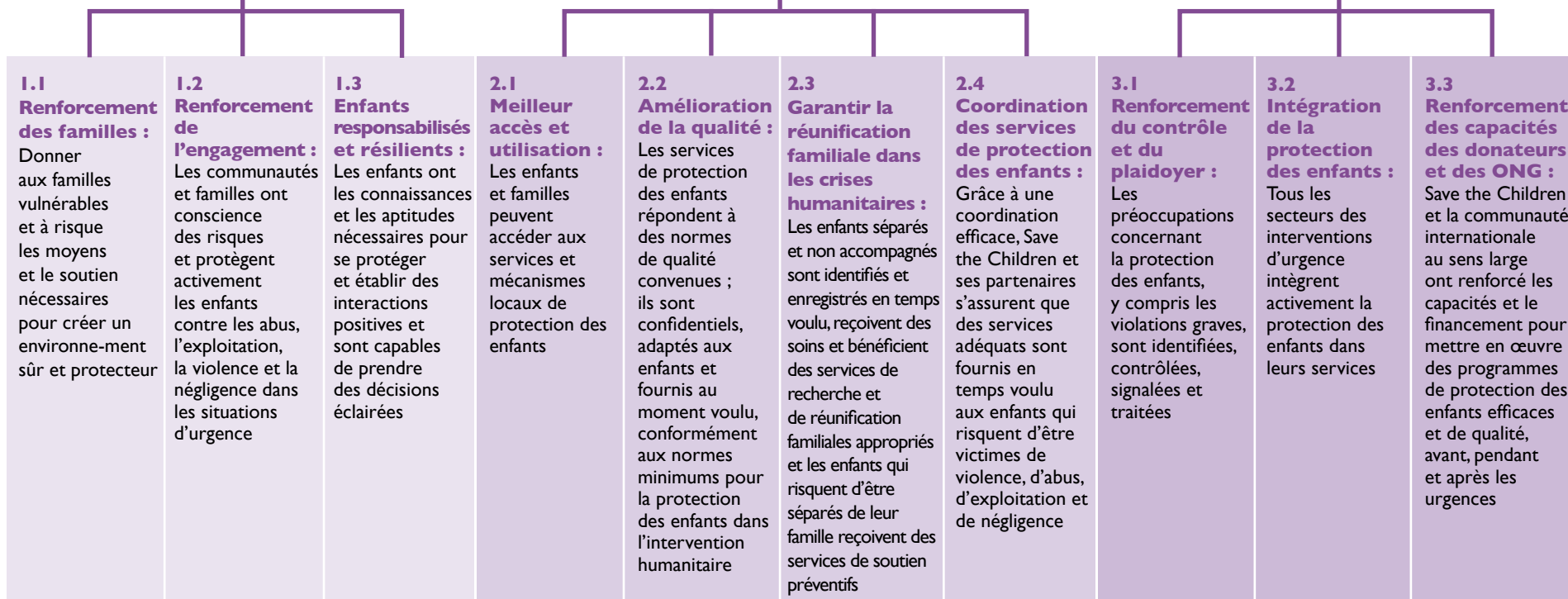
1. Promouvoir un environnement protecteur :

Les enfants, les familles et les communautés ont conscience des risques de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence encourus par les enfants dans les situations d'urgence et savent comment les éviter

2. Garantir une réponse appropriée : Les enfants et les familles ont accès en temps voulu à une réponse de qualité aux préoccupations concernant la protection des enfants, qui prend en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, conforme aux normes minimums pour la protection des enfants dans l'intervention humanitaire

3. Politiques de protection des enfants : Les États et partenaires concluent et mettent en œuvre des accords pour fournir une assistance et un soutien coordonnés aux enfants victimes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES



OBJECTIF	INDICATEURS
<p>Les enfants affectés par les conflits armés et les catastrophes seront protégés contre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence par des interventions préventives et correctives appropriées basées sur les Normes minimums pour la protection des enfants dans l'action humanitaire.²</p>	1. % d'enfants qui signalent une nette réduction des abus, de l'exploitation, de la violence et de la négligence
	2. % de bénéficiaires interrogés qui font preuve d'une excellente connaissance des questions de protection des enfants ³
	3. % de programmes de protection des enfants qui utilisent des capacités, ressources et structures identifiées et pré-existantes ⁴
	4. % de communautés qui ont mis en place et mis en œuvre des stratégies efficaces en matière de réduction des risques pour les enfants
	5. N° total d'enfants séparés et non accompagnés que la section FTR (enregistrement, recherche des familles ou réunification) de Save the Children a déjà enregistré et pour lesquels une recherche a déjà été menée à bien dans les délais minimum requis
	6. % de cas signalés d'enfants victimes d'une forme quelconque de violence qui bénéficient d'une intervention adaptée à leur âge et à leur sexe (désagrégé par âge et par sexe) ⁵
	7. N° et niveau des responsables gouvernementaux et des organisations locales qui participent activement à la mise en œuvre de mesures de protection des enfants affectés par des situations d'urgence

² Il est généralement difficile d'évaluer les progrès des programmes au niveau de l'Objectif. Si vous devez démontrer les progrès réalisés dans le cadre de vos programmes au niveau de l'objectif, vous devrez utiliser soit des indicateurs généraux qui couvrent toutes les questions clés pertinentes, soit des indicateurs séparés pour chaque question clé (ou aucun indicateur). Si vous décidez d'utiliser des indicateurs également présents dans le Menu du Cadre logique du groupe de travail technique humanitaire, faites bien référence à la norme en question et à l'objectif pré-défini.

³ Normes minimums pour la protection des enfants dans l'action humanitaire, Norme 3.

⁴ Normes minimums pour la protection des enfants dans l'action humanitaire, Norme 4.

⁵ Modifié par rapport à la section sur les enfants sans soins appropriés.

La protection des enfants dans les situations d'urgence

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES	
I. Promouvoir un environnement protecteur : Les enfants, les familles et les communautés ont conscience des risques de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence encourus par les enfants dans les situations d'urgence et savent comment les éviter	I.1 Renforcement des familles : Donner aux familles vulnérables et à risque les moyens et le soutien nécessaires pour créer un environnement sûr et protecteur	8. % d'enfants et de familles ciblés qui ont reçu au moins une visite de contrôle / suivi / soutien chaque mois ⁶	Tous ⁷	
		9. % de familles ciblées orientées pour bénéficier de services de soutien ⁸	Tous	
		10. % de familles ciblées signalant un accès aux besoins fondamentaux (santé, nourriture, eau, abri) ⁹	Tous	
		11. % de parents et de personnes en charge d'enfants qui font preuve de bonnes compétences parentales et de méthodes d'adaptation efficaces ¹⁰	Tous	
		12. % de parents et de personnes en charge d'enfants qui ont reçu des informations sur les symptômes du stress psychologique et comment y faire face sans avoir recours à la violence ¹¹	PSS ; Violence physique	
	Pour obtenir d'autres indicateurs sur le Renforcement des familles, voir le Menu des indicateurs de résultats relatif aux Enfants sans Soins Appropriés, Résultat I.1. sur le Renforcement des Familles			
	I.2 Renforcement de l'engagement : Les communautés et familles ont conscience des risques et protègent activement les enfants contre les abus, l'exploitation, la violence et la négligence dans les situations d'urgence	13. % d'enfants et d'adultes capables d'identifier les principaux risques et préoccupations en matière de protection des enfants, dans leur communauté, suite à une situation d'urgence	Tous	
		14. % d'enfants et d'adultes qui savent où et comment signaler des inquiétudes concernant la protection des enfants	Tous	
		15. % d'adultes et d'enfants qui ne craignent pas de signaler des préoccupations concernant la protection des enfants	Tous	
		16. % d'enfants et d'adultes qui signalent des progrès dans les attitudes concernant les questions de protection des enfants	Tous	

⁶ L'indicateur est tiré de CPMS 13 (Child Protection Monitoring System - Système de suivi de la protection des enfants). Les familles ciblées sont les familles particulièrement vulnérables ou identifiées comme étant « à risque », notamment les ménages dirigés par des enfants.

⁷ Les domaines d'intérêt de la Protection de l'enfant en situation d'urgence doivent être conformes aux normes pour répondre aux besoins en matière de protection des enfants et selon les normes minimales pour la protection des enfants dans l'action humanitaire. Parfois il est indiqué de modifier le titre pour refléter les secteurs de la stratégie CPI (par exemple, « Support psychosocial / services psychosociaux » au lieu de « la souffrance psychosociale et troubles mentaux »).

⁸ Les familles ciblées sont les familles particulièrement vulnérables ou identifiées comme étant « à risque », notamment les ménages dirigés par des enfants.

⁹ Familles « ciblées » dans le cadre de la stratégie d'intervention globale.

¹⁰ De parents qui participent à des groupes de soutien.

¹¹ CPMS 8.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
		17. % d'enfants et d'adultes qui signalent des progrès dans les comportements et pratiques de leurs pairs concernant les questions de protection des enfants	Tous
		18. % de membres de la communauté qui considèrent / ont le sentiment que la police et le gouvernement interviennent plus efficacement en cas de préoccupations concernant la protection des enfants	Violence physique ; Violence sexuelle
		19. N° de programmes / d'activités de protection des enfants qui luttent contre la violence sexuelle ¹²	Violence sexuelle
		20. N° de groupes communautaires de protection des enfants qui identifient, signalent et orientent activement les cas de protection d'enfants	Tous
		21. % de communautés qui ont bénéficié de campagnes d'informations sur les dangers et les conséquences des pires formes de travail des enfants ¹³	Enfants travailleurs (Travail des enfants)
		22. % de travailleurs humanitaires interrogés qui montrent qu'ils savent parfaitement comment identifier et signaler des cas de recrutement et d'exploitation d'enfants ¹⁴	CAAFAG
		23. % de communautés ciblées qui ont des lieux « sûrs » pour les enfants et les jeunes ¹⁵	Tous
		24. % d'enfants en contact avec la police qui bénéficient de procédures adaptées aux enfants	Enfants et justice

¹² CPMS 9.

¹³ CPMS 12.

¹⁴ CPMS 11.

¹⁵ CPMS 14.

La protection des enfants dans les situations d'urgence

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	I.3 Enfants responsabilisés et résilients : Les enfants ont les connaissances et les aptitudes nécessaires pour se protéger et établir des interactions positives et sont capables de prendre des décisions éclairées	25. % d'enfants qui mentionnent qu'ils se sentent mieux et plus en sécurité ¹⁶	Tous
		26. % d'enfants qui démontrent de meilleures aptitudes personnelles et sociales	Tous
		27. % d'enfants interrogés qui se sentent capables de participer activement aux discussions et activités qui les concernent ¹⁷	Tous
		28. % de cartographies des risques au niveau communautaire qui tiennent compte des enfants et des jeunes ¹⁸	Tous
		29. % de structures de gestion de camps qui font participer les enfants aux processus de prise de décision	Tous
Pour obtenir d'autres indicateurs sur les enfants responsabilisés, voir le Menu des indicateurs de résultats relatifs aux Enfants sans soins appropriés, Résultat I.3. sur les Enfants responsabilisés			

¹⁶ « Bien-être » tel que défini localement ; comprend le bien-être physique, émotionnel et social.

¹⁷ La participation des enfants interrogés peut être facilitée par des espaces pour enfants, des groupes d'enfants, des groupes de protection, etc.

¹⁸ CPMS 7.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
<p>2. Garantir une réponse appropriée : Les enfants et les familles ont accès en temps voulu à une réponse de qualité aux préoccupations concernant la protection des enfants, qui prend en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, conforme aux normes minimums pour la protection des enfants dans l'intervention humanitaire</p>	<p>2.1 Meilleur accès et utilisation : Les enfants et familles peuvent accéder aux services et mécanismes locaux de protection des enfants</p>	30. % d'enfant exclus qui ont accès aux services de protection ²⁰	Tous
		31. % de cas signalés liées à la protection des enfants, qui ont bénéficié d'un soutien et / ou de services d'orientation (médical, juridique, pédagogique, psychologique, etc.) ²¹	Tous
		32. % d'enfants et de familles qui se servent du soutien disponible en matière de protection des enfants ²²	Tous
		33. % de cas signalés d'enfants victimes de violence sexuelle qui bénéficient d'une intervention adaptée à leur âge et à leur sexe (désagrégé par âge et par sexe) ²³	Violence sexuelle
		34. % d'enfants survivants qui ont reçu des soins médicaux dans les 72 heures qui ont suivi le signalement d'un cas de violence sexuelle	Violence sexuelle
		35. % d'enfants survivants qui ont bénéficié de soins médicaux dans les 12 heures suivant le signalement d'une blessure grave ²⁴	Dangers et blessures
		36. % d'enfants réintégrés et de familles qui bénéficient d'un soutien en matière d'éducation, de formation ou de moyens d'existence	UASC ; CAAFAG ; Violence sexuelle ; Enfants travailleurs

¹⁹ Le terme « exclu » doit être défini conformément au contexte local et aux types d'interventions.

²⁰ CPMS 18.

²¹ L'expression « affaires liées à la protection des enfants » peut être adaptée à une question spécifique le cas échéant .

²² L'expression « soutien disponible en matière de protection des enfants » peut être adaptée à une question spécifique le cas échéant.Veuillez consulter les recommandations sur l'utilisation de l'indicateur mondial des services si le soutien fourni concerne différents types de services.

²³ CPMS 9.

²⁴ CPMS 7.

La protection des enfants dans les situations d'urgence

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	2.2 Amélioration de la qualité : Les services de protection des enfants répondent à des normes de qualité convenues ; ils sont confidentiels, adaptés aux enfants et fournis au moment voulu, conformément aux normes minimums pour la protection des enfants dans l'intervention humanitaire	37. % d'espaces pour enfants qui répondent aux normes de qualité	PSS
		38. % de surveillants et animateurs d'espaces pour enfants qui ont reçu une formation dans le domaine de la protection de l'enfance, du soutien psychologique et d'activités appropriées pour les enfants	PSS
		39. % d'enfants et de familles qui sont satisfaits des services de protection des enfants qu'ils ont reçus	Tous
		40. % d'orientations relatives à la protection des enfants qui font l'objet d'un suivi dans un délai de xx jours ²⁵	Tous
		41. % de cas de protection d'enfants conformes aux normes de qualité de la gestion de cas	Tous
		42. % de cas ciblés résolus à l'aide d'un processus de détermination d'intérêt supérieur documenté	UASC ; CAAFAG ; Violence physique ; Violence sexuelle
		43. % de plaintes concernant les services de protection des enfants qui ont été traitées de façon appropriée	Tous
		44. % de parties prenantes clés ayant reçu une formation (agents des forces de l'ordre, travailleurs du service de la santé, gestionnaires de cas etc.) dont les connaissances en matière de problèmes de protection des enfants et de résolution de ces problèmes se sont améliorées ²⁶	Tous

²⁵ Il est possible de modifier le délai pour cet indicateur en fonction du contexte local et des normes convenues. Veuillez vous reporter au cadre logique du groupe de travail technique humanitaire si votre programme est une intervention d'urgence de phase I.

²⁶ L'expression « problèmes de protection des enfants » peut être adaptée à une question spécifique le cas échéant.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES	
	<p>2.3 Garantir la réunification familiale dans les crises humanitaires : Les enfants séparés et non accompagnés sont identifiés et enregistrés en temps voulu, reçoivent des soins et bénéficient des services de recherche et de réunification familiales appropriés et les enfants qui risquent d'être séparés de leur famille reçoivent des services de soutien préventifs</p>	45. % d'enfants séparés et non accompagnés enregistrés pour lesquels des mesures d'identification / de documentation / de recherche de la famille / de réunification / de prévention de toute autre séparation débute dans les 72 heures ²⁷	UASC ; CAFAAG ; Violence sexuelle	
		46. % d'enfants séparés et non accompagnés qui sont réunifiés suite à un processus de vérification, de recherche et de médiation	UASC ; CAFAAG ; Violence sexuelle	
		47. % d'enfants séparés et non accompagnés qui sont réunifiés et restent avec leur famille pendant plus de 6 mois	UASC ; CAFAAG ; Violence sexuelle	
		48. % d'enfants séparés et non accompagnés bénéficiant d'une protection préventive de remplacement ou provisoire appropriée ²⁸	UASC ; CAAFAG ; Violence sexuelle	
		49. % d'enfants séparés et non accompagnés, de parents nourriciers ou autres personnes en charge d'enfants qui bénéficient d'une protection	UASC ; CAFAAG ; Violence sexuelle	
	Pour obtenir d'autres indicateurs sur la réunification, voir le Menu des indicateurs de résultats relatifs aux enfants migrants, Résultat 2.1. sur les Prestation de service			
	<p>2.4 Coordination des services de protection des enfants : Grâce à une coordination efficace, Save the Children et ses partenaires s'assurent que des services adéquats sont fournis en temps voulu aux enfants qui risquent d'être victimes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence</p>	50. N° d'enfants dont les dossiers ont pu être clos grâce à divers efforts de coordination de cluster dans des secteurs spécifiques	Tous	
		51. N° d'acteurs locaux de la société civile qui ont participé activement aux mécanismes inter-agences sur la protection de l'Enfant	Tous	
	Pour obtenir d'autres indicateurs sur la coordination, voir le Menu des indicateurs de résultats relatifs aux enfants migrants, Résultat 2.2. sur les Services de coordination			

²⁷ Cet indicateur doit être subdivisé lorsqu'il est utilisé. C'est un indicateur type pour montrer les diverses étapes du processus de recherche et de réunification familiales. Lors du suivi du programme, ne sélectionnez que l'étape appropriée.

²⁸ CPMS 13.

La protection des enfants dans les situations d'urgence

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES	
3. Politiques de protection des enfants : Les États et partenaires concluent et mettent en œuvre des accords pour fournir une assistance et un soutien coordonnés aux enfants victimes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence	3.1 Renforcement du contrôle et du plaidoyer : Les préoccupations concernant la protection des enfants, y compris les violations graves, sont identifiées, contrôlées, signalées et traitées	52. % et types d'activités de programme qui abordent efficacement les violations des droits de l'enfant dans les conflits et catastrophes	Tous	
		53. % d'atteintes à la protection de l'enfant identifiées qui donnent lieu à une réponse adaptée ²⁸	Tous	
		54. % d'enfants et d'adultes dans les communautés dans lesquelles un groupe de travail de surveillance et de communication œuvre qui ont démontré une meilleure compréhension de ses mécanismes et résultats	Violence physique ; Violence sexuelle ; CAAFAG	
	Pour obtenir d'autres indicateurs sur les mineurs non accompagnés et les enfants migrants, voir le Menu des indicateurs de résultats relatifs aux enfants migrants, Résultat 2.2.			
	3.2 Intégration de la protection des enfants : Tous les secteurs des interventions d'urgence intègrent activement la protection des enfants dans leurs services	55. % de personnel qualifié d'autres secteurs dont les connaissances en matière de problèmes de protection des enfants liés à leurs services sont améliorées	Tous	
		56. % de projets de protection des enfants dans lesquels d'autres normes d'intégration sectorielle sont reflétées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation	Tous	
		57. % d'autres projets sectoriels dans lesquels les normes d'intégration de protection des enfants sont reflétées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation	Tous	

²⁹ Ce qui constitue une réponse adaptée dépendra du contexte local.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	<p>3.3 Renforcement des capacités des donateurs et des ONG : Save the Children et la communauté internationale au sens large ont renforcé les capacités et le financement pour mettre en œuvre des programmes de protection des enfants efficaces et de qualité, avant, pendant et après les urgences</p>	<p>58. % d'activités de protection des enfants prévues entièrement financées par des appels d'urgence</p>	<p>Tous</p>
		<p>59. % de programmes de protection des enfants dans les situations d'urgence qui ont réalisé une transition réussie à un contexte de développement grâce au financement continu d'autres donateurs ou du gouvernement</p>	<p>Tous</p>
		<p>60. Dans quelle mesure les plans de préparation et de réduction des risques de catastrophes du gouvernement et des partenaires locaux intègrent les questions de protection des enfants</p>	<p>Tous</p>

Les enfants et le travail

L'importance des données désagrégées par sexe

Tous les indicateurs mentionnés dans ce menu devraient toujours désagréger les données par sexe, c'est-à-dire différencier les données en fonction des garçons et des filles, des hommes et des femmes. Les données désagrégées par sexe révèlent des différences quantifiables entre les deux sexes, un élément essentiel pour évaluer les écarts entre ces derniers et suivre l'évolution de l'égalité des sexes et de la discrimination à caractère sexiste. L'absence de données désagrégées par sexe nous prive d'informations précieuses sur les différences et les écarts qui existent entre garçons et filles, hommes et femmes, et ne nous offre donc pas la possibilité d'adapter les programmes pour répondre aux besoins uniques de chaque sexe, aussi bien chez les enfants que chez les adultes.

Sources

Les sources suivantes ont été utilisées pour l'élaboration du Menu d'indicateurs de résultats relatifs aux enfants et au travail :

1. UNICEF – ChildInfo – Suivi de la situation des enfants et des femmes
http://www.childinfo.org/mics4_questionnaire.html (en anglais)
2. World Vision – Recueil des indicateurs de mesure du bien-être de l'enfant
<http://www.wvi.org/fr/publication/compendium-french>
3. OIT – Decent Work Indicators – Concepts and Definitions (Indicateurs de travail décent – Concepts et définitions)
http://www.ilo.org/integration/resources/pubs/WCMS_229374/lang--en/index.htm (en anglais)
4. OIT – Development of Indicators on Child Labor (Élaboration d'indicateurs sur le travail des enfants)
<http://www.ilo.org/ipeinfo/product/download.do?type=document&id=445> (en anglais)

Tous les autres indicateurs sont soit adaptés à partir de ceux du Menu d'indicateurs de résultats de SCUK, soit nouvellement élaborés pour ce menu.



OBJECTIF

Les enfants sont protégés contre tout travail nuisible et ont les moyens de devenir des citoyens en bonne santé, engagés, productifs et épanouis

RÉSULTATS CLÉS

1. Amélioration des programmes de réponse : Les enfants et les familles ont accès à des services de qualité, notamment dans le domaine de l'éducation, des moyens d'existence et de la protection, appropriés à l'intérêt supérieur de l'enfant.

2. Amélioration des mesures de prévention : Les enfants impliqués dans un travail nuisible ou risquant de se livrer à ces formes de travail reçoivent une aide et une protection adéquates.

3. Aider à améliorer le cadre juridique : Des lois et des politiques nationales et locales visant à protéger les enfants contre le travail nuisible sont mises en œuvre conformément aux principes de « l'intérêt supérieur de l'enfant » en veillant à « ne pas nuire ».

4. Collaboration avec le secteur privé : Le secteur privé, à l'échelle internationale et locale, est impliqué en tant que partenaire stratégique et intégré dans la solution concernant les enfants et le travail.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

1.1 Une éducation de qualité : Une éducation de qualité qui améliore l'accès, la rétention et la réussite scolaire, et qui fournit aux enfants des opportunités de moyens de subsistance

1.2 Une plus grande sécurité économique des ménages : Développement des sources de revenus pour les ménages dont le chef de famille est un adulte ou un enfant, qui crée un environnement économiquement sûr empêchant les enfants de se livrer à un travail nuisible

1.3 Référencement et gestion des cas : Les enfants ont accès à des services de référencement et de gestion des cas appropriés, y compris à une aide et à des soins psycho-sociaux et de santé, qui les aident et les éloignent de tout travail nuisible

2.1 Une plus grande employabilité : Une éducation pertinente et des programmes de formation professionnelle incluant des formations aux aptitudes de la vie et à l'entrepreneuriat qui favorisent l'employabilité des jeunes

2.2 Attitudes et comportement du public : Les communautés, les familles et les enfants comprennent les droits des enfants et le besoin qui en découle de protéger les enfants contre le travail nuisible

2.3 Prévention au sein des communautés : Les mécanismes communautaires découragent activement et empêchent l'emploi d'enfants dans tout travail nuisible

3.1 Un cadre juridique solide : Les gouvernements rédigent et mettent en œuvre des politiques pertinentes relatives aux systèmes de protection des enfants, aux structures et aux mécanismes d'orientation, qui protègent les enfants qui travaillent et développent leur bien-être

3.2 Mise en œuvre d'instruments de protection sociale : Les gouvernements rédigent et mettent en œuvre des instruments de protection sociale (protection sociale en matière de santé, protection contre le chômage, prestations de maternité) sensibles à la question du travail des enfants

3.3 Plaidoyers au niveau des communautés : Les communautés ont les capacités de plaider activement pour des politiques de protection sociale et d'aide sociale, et de contrôler la mise en œuvre des programmes gouvernementaux existants pour éliminer le travail nuisible

4.1 Sociétés internationales : Les sociétés internationales comprennent les concepts des Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits des enfants et les appliquent dans leurs propres transactions commerciales ainsi que dans leurs chaînes d'approvisionnement

4.2 Employeurs locaux : Les employeurs locaux sont conscients du problème des droits des enfants et élaborent des codes de conduite relatifs aux enfants qui travaillent qui traitent de la santé et la sécurité sur le lieu de travail, des heures de travail, des salaires et des tâches appropriées

4.3 Développement des capacités : SC accroît ses capacités internes à collaborer avec le secteur privé pour aider les enfants qui travaillent, notamment en contrôlant le respect des réglementations et en menant des campagnes de sensibilisation et de plaidoyers

PARTICIPATION DES ENFANTS

Les filles et les garçons qui travaillent ont la capacité, à travers des organisations dirigées par des enfants, de participer activement aux décisions qui concernent leur vie

RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE PROTECTION DE L'ENFANT

Des systèmes de protection des enfants pertinents répondant aux besoins des enfants qui travaillent sont mis en place ou améliorés

OBJECTIF	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
Les enfants sont protégés contre tout travail nuisible et ont les moyens de devenir des citoyens en bonne santé, engagés, productifs et épanouis	1. % d'enfants ¹ impliqués dans un travail nuisible	Enquêtes Données secondaires – Dossiers des gouvernements, documents des partenaires
	2. Nombre et / ou % d'enfants qui déclarent travailler en échange d'une rémunération (monétaire ou en nature), travailler pour leur famille, travailler gratuitement comme domestique, remplissant au moins l'une des conditions suivantes : a. l'enfant n'a pas l'âge minimum fixé par la législation pour le secteur ou le type de travail effectué ; b. l'enfant effectue trop d'heures de travail, et notamment plus que le nombre maximum fixé par la législation pour son âge, pour le secteur ou le type de travail ; c. l'enfant travaille au détriment de sa scolarisation ; d. l'enfant travaille au détriment de sa santé ; e. l'enfant travaille sous l'une des pires formes de travail d'enfant recensées	Enquêtes Données secondaires – Dossiers des gouvernements, documents des partenaires
	3. Nombre et / ou % d'enfants délivrés d'un travail nuisible et ayant reçu de l'aide pour aller à l'école ou suivre une formation, ou placés dans un travail non dangereux approprié à leur âge	Enquêtes Données secondaires – Documents des partenaires
	4. Nombre et / ou % d'enfants gardés dans un travail respectant leur sécurité et leur dignité après une formation professionnelle	Enquêtes Données secondaires – Documents des partenaires
	5. Nombre et / ou % d'enfants ayant signalé de meilleures conditions de travail	Enquêtes Entretiens
	6. Parmi tous les enfants ayant déjà travaillé, % ayant déjà été blessés au travail	Enquêtes
	7. Parmi tous les enfants ayant été blessés, % ayant été hospitalisés ou qui ne pourront plus jamais travailler	Enquêtes

¹ Tous les indicateurs devraient toujours désagréger les données par sexe, c'est-à-dire différencier les données en fonction des garçons et des filles, des hommes et des femmes. Les données désagrégées par sexe révèlent des différences quantifiables entre les deux sexes, un élément essentiel pour évaluer les écarts entre ces derniers et suivre l'évolution de l'égalité des sexes et de la discrimination à caractère sexiste. L'absence de données désagrégées par sexe nous prive d'informations précieuses sur les différences et les écarts qui existent entre garçons et filles.

OBJECTIF	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	8. Parmi tous les enfants ayant déjà travaillé, % ayant subi des violences à caractère sexiste ²	Enquêtes
	9. Parmi tous les enfants ayant subi des violences à caractère sexiste, % ayant reçu des soins appropriés	Enquêtes
	10. % d'enfants libérés d'un travail dangereux et inscrits à une formation professionnelle qui, lors d'un suivi ultérieur (par ex, 18 mois plus tard), ont réussi à trouver du travail dans des métiers qui leur permettent de gagner leur vie	Enquêtes Données secondaires – Documents des partenaires Dossiers scolaires
	11. Évolution des comportements / actes des enfants au sein de leur famille, de leur école, de leur travail et / ou de leur communauté pour ce qui est des décisions qui concernent leur vie	Enquête CAP ³ Préenquête et postenquête
	12. Mesure dans laquelle le droit du travail est appliqué pour protéger les droits des enfants	Données secondaires – Analyse de politique
	13. % d'enfants bénéficiant de programmes gouvernementaux ou financés par l'État destinés à éliminer le travail nuisible chez les enfants	Enquêtes
	14. Mesure dans laquelle les dispositions juridiques introduisent des discriminations contre les enfants (y compris des discriminations à caractère sexiste)	Données secondaires – Analyse de politique
	15. % d'enfants ayant bénéficié d'une aide juridique pour faire valoir leur droit à un travail approprié à leur âge	Enquêtes Données secondaires – Documents des partenaires
	16. Mesure dans laquelle les forces de l'ordre appliquent un protocole national pour les plaintes liées à des violences, à une exploitation ou à une maltraitance d'enfants	Enquêtes Données secondaires – Rapports des gouvernements

² La violence à caractère sexiste désigne toute violence contre une personne motivée par le sexe de cette dernière. Elle peut toucher aussi bien les femmes que les hommes ; elle touche néanmoins les filles et les femmes de manière disproportionnée. Cette violence a pour but d'établir ou de renforcer des hiérarchies basées sur le sexe et perpétue les inégalités entre les sexes. La violence à caractère sexiste s'attaque aux droits de l'homme fondamentaux des adultes et des enfants (Save the Children, 2003, *Gender-based Violence: Care & Protection of Children in Emergencies* [La violence à caractère sexiste : soins et protection des enfants en situations d'urgence]). La violence à caractère sexiste couvre un large éventail de maltraitements et de violations, y compris le viol, l'exploitation sexuelle, la prostitution forcée, la mutilation génitale féminine, le mariage précoce et forcé, la violence domestique, le harcèlement sexuel, l'enlèvement et le trafic.

³ Référence : *Knowledge, Attitude and Practice - A step-by-step guide for child protection programmes to the design and implementation of KAP survey methods (Connaissances, attitudes et pratiques - Guide détaillé de conception et de mise en œuvre des méthodes d'enquêtes CAP dans les programmes de protection de l'enfant)*, Initiative CPI, Save the Children.

Les enfants et le travail

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
<p>I. Amélioration des programmes de réponse : Les enfants et les familles ont accès à des services de qualité, notamment dans le domaine de l'éducation, des moyens d'existence et de la protection, appropriés à l'intérêt supérieur de l'enfant</p>	<p>I.1 Une éducation de qualité⁴ : Une éducation de qualité qui améliore l'accès, la rétention et la réussite scolaire, et qui fournit aux enfants des opportunités de moyens de subsistance</p>	17. Nombre d'écoles proposant aux enfants un cadre d'apprentissage sans danger tenant compte de la sexospécificité ⁵ (par ex, des espaces de jeux sans danger, des clôtures, une cantine, des latrines)	Enquête d'observation Données secondaires – Dossiers scolaires
		18. Nombre d'écoles utilisant des programmes adaptés aux marchés	Enquête d'observation Données secondaires – Dossiers scolaires
		19. Nombre d'écoles utilisant des méthodes et des supports d'enseignement et d'apprentissage basés sur la sexospécificité	Enquête d'observation Données secondaires – Dossiers scolaires
		20. Nombre d'enfants ayant accès à un enseignement primaire ou secondaire	Données secondaires – Dossiers scolaires
		21. % d'enfants scolarisés simultanément (primaire, secondaire)	Données secondaires – Dossiers scolaires
		22. Taux de rétention pour les enfants scolarisés simultanément (primaire, secondaire)	Données secondaires – Dossiers scolaires
		23. % d'enfants qui manquent l'école à cause de leurs tâches professionnelles ou dont le travail nuit à la scolarisation	Enquête Données secondaires – Dossiers scolaires
		24. % d'enfants scolarisés dans le primaire ou le secondaire qui vont jusqu'au bout de l'année scolaire	Données secondaires – Dossiers scolaires
		25. % d'enfants déscolarisés qui retournent à l'école, à temps complet ou partiel	Données secondaires – Dossiers scolaires Documents des partenaires

⁴ Pour consulter davantage d'indicateurs, voir EYE (*Education for Youth Employment*, Éducation pour l'emploi des jeunes) et QLE (*Quality Learning Environment*, Environnement d'apprentissage de qualité).

⁵ **Sexospécifique** décrit une approche ou une intervention qui identifie, étudie et prend en compte les différents besoins, aptitudes et opportunités des filles, des garçons, des femmes et des hommes.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
		26. % d'enfants déscolarisés qui retournent à l'école et décrochent un diplôme d'enseignement primaire ou secondaire	Données secondaires – Dossiers scolaires Documents des partenaires
		27. % d'enfants diplômés ayant réussi à saisir une opportunité économique décente	Enquêtes Entretiens
	1.2 Une plus grande sécurité économique des ménages : Développement des sources de revenus pour les ménages dont le chef de famille est un adulte ou un enfant, qui crée un environnement économiquement sûr empêchant les enfants de se livrer à un travail nuisible	28. % de ménages dont les enfants sont impliqués dans un travail nuisible	Enquêtes auprès des ménages
		29. % d'enfants vivant dans des foyers bénéficiant d'interventions liées aux moyens d'existence qui signalent une augmentation ou une diversification des biens ciblés	Enquêtes auprès des ménages
		30. % de foyers dont le chef de famille est un enfant, y compris les foyers comptant des filles enceintes et / ou de jeunes mères, bénéficiant d'interventions liées aux moyens d'existence qui signalent une augmentation ou une diversification des biens ciblés	Enquêtes auprès des ménages
		31. % d'enfants vivant dans des foyers où un ou plusieurs adultes ont perçu un revenu stable l'année précédente	Enquêtes auprès des ménages
		32. % de parents ou de personnes en charge d'enfants, y compris les parents âgés de moins de 18 ans, qui ont réussi à couvrir les frais d'éducation et de santé de leurs enfants par leurs propres moyens financiers, sans aucune aide extérieure, au cours des 12 derniers mois	Enquêtes auprès des ménages

Les enfants et le travail

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	I.3 Référencement et gestion des cas : Les enfants ont accès à des services de référencement et de gestion des cas appropriés, y compris à une aide et à des soins psychosociaux et de santé, qui les aident et les éloignent de tout travail nuisible	33. % d'enfants référencés vers des systèmes / programmes de protection de l'enfant	Données secondaires – Dossiers des institutions
		34. % d'enfants ayant accès à une aide sanitaire et psychosociale	Données secondaires – Dossiers des institutions
		35. % d'enfants et de membres des communautés qui savent où et comment signaler officiellement des violations de la protection de l'enfant dans le foyer, sur le lieu de travail et au sein de la communauté	Enquêtes auprès des ménages Entretiens
		36. % d'enfants et de membres des communautés capables de reconnaître des formes de violence à caractère sexiste	Enquêtes auprès des ménages Entretiens
		37. % d'enfants et de membres des communautés qui savent où et comment signaler officiellement des cas de violence à caractère sexiste dans le foyer, sur le lieu de travail et au sein de la communauté	Enquêtes auprès des ménages Entretiens
		38. Nombre de services de protection de l'enfant renforcés / améliorés	Qualité CPI de l'outil sur les normes ⁶
		39. % d'agents de protection de l'enfant qui savent où et comment signaler officiellement des violations de la protection de l'enfant dans le foyer, sur le lieu de travail et au sein de la communauté	Qualité CPI de l'outil sur les normes
		40. % d'agents de protection de l'enfant capables de reconnaître des formes de violence à caractère sexiste	Qualité CPI de l'outil sur les normes
		41. % d'agents de la protection de l'enfant qui savent où et comment signaler officiellement des cas de violence à caractère sexiste dans le foyer, sur le lieu de travail et au sein de la communauté	Qualité CPI de l'outil sur les normes

⁶ Indicateur CPI (Initiative en faveur de la protection de l'enfant) : qualité du document d'orientation sur les normes.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
2. Amélioration des mesures de prévention : Les enfants impliqués dans un travail nuisible ou risquant de se livrer à ces formes de travail reçoivent une aide et une protection adéquates	2.1 Une plus grande employabilité: Une éducation pertinente et des programmes de formation professionnelle incluant des formations aux aptitudes de la vie et à l'entrepreneuriat qui favorisent l'employabilité des jeunes	42. % d'enfants ayant accès à un enseignement professionnel ou technique	Données secondaires – Dossiers scolaires
		43. % d'enfants ayant accès à un enseignement professionnel ou technique tout en travaillant	Données secondaires – Dossiers scolaires Enquêtes
		44. Taux de rétention pour les enfants accédant simultanément à des formations professionnelles ou techniques	Données secondaires – Dossiers scolaires
		45. Taux de rétention pour les filles enceintes et les jeunes mères	Données secondaires – Dossiers scolaires
		46. % d'enfants ayant accès à un enseignement professionnel ou technique qui décrochent un certificat ou un diplôme	Données secondaires – Dossiers scolaires
		47. % d'enfants diplômés qui réussissent à trouver un emploi dans leur domaine d'études	Enquêtes Entretiens
		48. % d'enfants qui déclarent comprendre comment protéger et promouvoir leur bien-être	Enquête CAP ⁷ Préenquête et postenquête
		49. % d'enfants ayant créé leur propre entreprise	Enquêtes Entretiens
		50. % de programmes d'enseignement incluant des conseils sur l'orientation de carrière qui favorisent un accès équitable aux moyens d'existence en aidant les filles et les garçons à étudier un large éventail d'opportunités professionnelles, y compris celles qui transcendent les divisions traditionnelles du travail	Données secondaires – Dossiers scolaires

⁷ Référence : *Knowledge, Attitude and Practice - A step-by-step guide for child protection programmes to the design and implementation of KAP survey methods (Connaissances, attitudes et pratiques - Guide détaillé de conception et de mise en œuvre des méthodes d'enquêtes CAP dans les programmes de protection de l'enfant)*, Initiative CPI, Save the Children.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	<p>2.2 Attitudes et comportement du public : Les communautés, les familles et les enfants comprennent les droits des enfants et le besoin qui en découle de protéger les enfants contre le travail nuisible</p>	51. % d'adultes qui semblent mieux connaître les formes dangereuses de travail des enfants et ont changé d'attitude vis-à-vis de la question	Enquête CAP ⁸ Préenquête et postenquête
		52. % de communautés et de familles qui ont changé d'attitude et de comportement et favorisent désormais la protection des enfants contre les préjudices, la violence (y compris la violence à caractère sexiste), la maltraitance ou l'exploitation économique sur le lieu de travail	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		53. % de membres et de responsables des communautés qui comprennent les politiques et les lois relatives à la protection de l'enfant dans le domaine des enfants et du travail	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		54. % de membres et de responsables des communautés capables d'appliquer les politiques et les lois relatives à la protection de l'enfant dans le domaine des enfants et du travail	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		55. % d'enfants ayant constaté un changement d'attitude chez les adultes (membres de la famille, membres de la communauté, employeurs, responsables) vis-à-vis de la question des enfants et du travail	Préenquête et postenquête Entretiens
		56. % de membres et de responsables des communautés capables de reconnaître les risques pour le bien-être des enfants et les violations des droits des enfants dans leur communauté	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		57. % de membres et de responsables des communautés qui se sentent capables de traiter et d'intervenir dans des cas de violence à caractère sexiste	Enquête CAP Préenquête et postenquête

⁸ Référence : *Knowledge, Attitude and Practice - A step-by-step guide for child protection programmes to the design and implementation of KAP survey methods (Connaissances, attitudes et pratiques - Guide détaillé de conception et de mise en œuvre des méthodes d'enquêtes CAP dans les programmes de protection de l'enfant)*, Initiative CPI, Save the Children.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	2.3 Prévention au sein des communautés : Les mécanismes communautaires découragent activement et empêchent l'emploi d'enfants dans tout travail nuisible	58. Nombre de mécanismes communautaires opérationnels venant en aide aux enfants ⁹	Qualité CPI de l'outil sur les normes ¹⁰
		59. Nombre d'enfants ayant accès à des mécanismes communautaires qui ont reçu une aide adéquate	Données secondaires – Dossiers des institutions Enquêtes
3. Aider à améliorer le cadre juridique : Des lois et des politiques nationales et locales visant à protéger les enfants contre le travail nuisible sont mises en œuvre conformément aux principes de « l'intérêt supérieur de l'enfant » en veillant à « ne pas nuire ».	3.1 Un cadre juridique solide : Les gouvernements rédigent et mettent en œuvre des politiques pertinentes relatives aux systèmes de protection des enfants, aux structures et aux mécanismes d'orientation qui protègent les enfants qui travaillent et développent leur bien-être et leurs capacités	60. Mesure dans laquelle le gouvernement national a adopté une stratégie nationale visant à renforcer les systèmes de protection de l'enfant, avec le budget gouvernemental nécessaire	Données secondaires – Analyse de politique, étude de documents
		61. Mesure dans laquelle le gouvernement national a voté et/ou mis en place des mécanismes d'orientation pour les enfants	Données secondaires – Analyse de politique, étude de documents
		62. % d'enfants signalés pour avoir été victimes de violences (y compris des violences sexuelles et à caractère sexiste), d'exploitation, de maltraitance et de négligence, qui ont bénéficié de services appropriés mis en œuvre et fournis par les prestataires de services gouvernementaux	Enquête Entretiens
		63. Mesure dans laquelle le gouvernement national a adopté une législation nationale officialisant les entités de protection de l'enfant non gouvernementales	Données secondaires – Analyse de politique, étude de documents
		64. Mesure dans laquelle l'élaboration de la politique publique autour de la question des enfants et du travail/de la protection de l'enfant tient compte du sexe des enfants	Données secondaires – Analyse de politique, étude de documents

⁹ Inclut un numéro de suivi des employés/bénévoles impliqués, les horaires de fonctionnement, les infrastructures et les ressources financières.

¹⁰ Indicateur CPI : qualité du document d'orientation sur les normes.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	3.2 Mise en œuvre d'instruments de protection sociale : Les gouvernements rédigent et mettent en œuvre des instruments de protection sociale (protection sociale en matière de santé, protection contre le chômage, prestations de maternité) sensibles à la question du travail des enfants	65. Mesure dans laquelle le gouvernement national a promulgué une législation autour des instruments de protection sociale	Données secondaires – Analyse de politique, étude de documents
		66. Mesure dans laquelle l'élaboration d'instruments de protection sociale aborde/tient compte des problèmes / questions de travail des enfants	Données secondaires – Analyse de politique, étude de documents
		67. % d'adultes et d'enfants ayant accès aux instruments de protection sociale nationaux	Données secondaires – Dossiers gouvernementaux et institutionnels
	3.3 Plaidoyer au niveau des communautés : Les communautés ont les capacités de plaider activement pour des politiques de protection sociale et d'aide sociale, et de contrôler la mise en œuvre des programmes gouvernementaux existants pour éliminer le travail nuisible	68. Nombre de communautés ayant développé leurs connaissances ou leur compréhension des concepts des droits de l'enfant et des questions de protection, y compris en relation avec la sexospécificité	Enquête CAP ¹¹ Préenquête et postenquête
		69. Nombre d'associations communautaires qui élaborent un protocole de protection local incluant un code de conduite	Qualité CPI de l'outil sur les normes ¹²
		70. Nombre d'associations communautaires qui mènent activement des plaidoyers auprès des autorités locales pour promouvoir et établir des mécanismes de coordination pour la mise en œuvre du protocole de protection local	Qualité CPI de l'outil sur les normes
		71. Nombre de communautés qui mettent en place des mécanismes permettant de suivre la mise en œuvre des programmes gouvernementaux pertinents	Données secondaires – Dossiers des communautés
		72. Nombre de communautés ayant mis en œuvre des programmes pour les enfants grâce à une bonne supervision des communautés	Données secondaires – Dossiers des communautés

¹¹ Référence : *Knowledge, Attitude and Practice - A step-by-step guide for child protection programmes to the design and implementation of KAP survey methods (Connaissances, attitudes et pratiques - Guide détaillé de conception et de mise en œuvre des méthodes d'enquêtes CAP dans les programmes de protection de l'enfant)*, Initiative CPI, Save the Children.

¹² Indicateur CPI : qualité du document d'orientation sur les normes.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
<p>4. Collaboration avec le secteur privé : Le secteur privé, à l'échelle internationale et locale, est impliqué en tant que partenaire stratégique et intégré dans la solution concernant l'élimination du travail nuisible et de l'exploitation pour tous les enfants</p>	<p>4.1 Sociétés internationales : Les sociétés internationales comprennent les concepts des Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits des enfants et les appliquent dans le cadre de leurs propres pratiques commerciales ainsi que dans leurs chaînes d'approvisionnement</p>	<p>73. Nombre de sociétés internationales ayant développé leurs connaissances ou leur compréhension des concepts des Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits des enfants grâce à des programmes de SCI</p>	<p>Enquêtes Entretiens</p>
	<p>74. Nombre de sociétés internationales ciblées qui intègrent les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits des enfants dans leurs opérations</p>	<p>Enquêtes Entretiens</p>	
	<p>75. Nombre de sociétés internationales ciblées qui adoptent des politiques et des directives concernant les enfants et le travail</p>	<p>Enquêtes Entretiens</p>	
	<p>76. Nombre de sociétés internationales ciblées qui mènent activement des plaidoyers et/ou soutiennent ouvertement la question des enfants et du travail auprès de leurs fournisseurs, de leurs clients et de leurs concurrents</p>	<p>Enquêtes Entretiens</p>	
	<p>4.2 Employeurs locaux : Les employeurs locaux sont conscients du problème des droits des enfants et élaborent des codes de conduite relatifs aux enfants qui traitent de la santé et la sécurité sur le lieu de travail, des heures de travail, des salaires et des tâches appropriées</p>	<p>77. Nombre d'employeurs ayant développé leurs connaissances ou leur compréhension des concepts des droits de l'enfant et des questions de protection de l'enfant, y compris des questions sexospécifiques</p>	<p>Enquêtes Entretiens</p>
	<p>78. Nombre d'employeurs élaborant des codes de conduite concernant les enfants et le travail</p>	<p>Enquêtes Entretiens</p>	
	<p>79. Nombre d'employeurs qui adoptent des politiques et des directives concernant les enfants et le travail</p>	<p>Enquêtes Entretiens</p>	
	<p>80. Nombre d'employeurs qui mènent activement des plaidoyers et/ou soutiennent ouvertement la question des enfants et du travail auprès de leurs fournisseurs, de leurs clients et de leurs concurrents</p>	<p>Enquêtes Entretiens</p>	
	<p>81. Nombre d'employeurs offrant aux enfants dans le cadre de leur travail des possibilités de continuer leurs études, de suivre une formation professionnelle et/ou de trouver un emploi en alternance</p>	<p>Enquêtes Entretiens</p>	

Les enfants et le travail

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	4.3 Développement des capacités¹³ : SC accroît ses capacités internes à collaborer avec le secteur privé pour aider les enfants, notamment en contrôlant le respect des réglementations, et en menant des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer	82. Nombre de bureaux nationaux de SC ayant reçu une formation sur les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits des enfants et sur les partenariats avec le secteur privé	Données secondaires – Dossiers de formation
		83. Nombre de bureaux nationaux de SC dont le personnel travaille dans le domaine de la protection de l'enfance et du développement de partenariats avec le secteur privé	Données secondaires – Registres des employés / dossiers des programmes
		84. Nombre de bureaux nationaux de SC ayant des programmes actifs de protection de l'enfant axés sur la question des enfants et du travail	Données secondaires – Dossiers des programmes
		85. Nombre de bureaux nationaux de SC activement impliqués dans le contrôle du respect des réglementations de la part des employeurs locaux	Données secondaires – Dossiers des programmes
		86. Nombre de bureaux nationaux de SC menant des activités de sensibilisation et de plaidoyer liées à la question des enfants et du travail et au rôle du secteur privé	Données secondaires – Dossiers des programmes

¹³ Ces indicateurs seraient utilisés par SCI ou par les membres donateurs pour un suivi à l'échelle mondiale du développement des capacités des bureaux nationaux.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
Implication des enfants Les filles et les garçons qui travaillent ont la capacité, à travers des organisations dirigées par des enfants, de participer activement aux décisions qui concernent leur vie		87. Nombre d'enfants qui déclarent comprendre quels sont leurs droits	Enquête CAP ¹⁴ Préenquête et postenquête
		88. Nombre d'enfants qui déclarent comprendre la question de l'égalité entre les sexes	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		89. Évolution des comportements/actes des enfants au sein de leur famille, de leur école, de leur travail et/ou de leur communauté pour ce qui est des décisions qui concernent leur vie	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		90. Nombre d'enfants capables de citer au moins trois dangers liés au travail et les façons de les limiter	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		91. % d'enfants capables d'identifier la violence à caractère sexiste en tant que danger lié au travail	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		92. % d'enfants capables de citer trois choses que leur employeur doit fournir pour respecter leurs droits	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		93. % d'enfants capables de repérer trois violations des droits lorsqu'on leur montre une photo d'un jeune enfant travaillant dans des conditions dangereuses	Enquête CAP ¹⁵ Préenquête et postenquête
		94. % d'enfants qui déclarent que leurs points de vue sont sollicités et pris en compte dans le processus de prise de décisions des organismes régissant les communautés	Enquêtes Entretiens
		95. Mesure dans laquelle les enfants sont activement impliqués dans l'élaboration de normes minimum régissant les conditions de travail	Enquêtes Entretiens

¹⁴ Référence : *Knowledge, Attitude and Practice - A step-by-step guide for child protection programmes to the design and implementation of KAP survey methods (Connaissances, attitudes et pratiques - Guide détaillé de conception et de mise en œuvre des méthodes d'enquêtes CAP dans les programmes de protection de l'enfant)*, Initiative CPI, Save the Children.

¹⁵ Référence : *Knowledge, Attitude and Practice - A step-by-step guide for child protection programmes to the design and implementation of KAP survey methods (Connaissances, attitudes et pratiques - Guide détaillé de conception et de mise en œuvre des méthodes d'enquêtes CAP dans les programmes de protection de l'enfant)*, Initiative CPI, Save the Children.

Les enfants et le travail

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
		96. % d'enfants qui savent où et comment signaler officiellement des violations de la protection de l'enfant dans le foyer, sur le lieu de travail et au sein de la communauté	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		97. % d'enfants qui savent où et comment signaler officiellement des cas de violence à caractère sexiste	Enquête CAP Préenquête et postenquête
		98. % d'enfants qui participent activement à des organisations dirigées par des enfants	Enquêtes
		99. Nombre de politiques et / ou de programmes pertinents auxquels les enfants ont contribué ou qu'ils ont influencés	Enquêtes Entretiens
Renforcement des systèmes de protection de l'enfant Des systèmes de protection de l'enfant pertinents répondant aux besoins des enfants sont mis en place ou améliorés		100. Nombre de structures / systèmes / programmes de protection de l'enfant mis en place – financés/soutenus par le gouvernement ou par des ONG	Données secondaires – Dossiers gouvernementaux Documents des partenaires
		101. Nombre d'agents de protection de l'enfant ayant suivi une formation sur la protection de l'enfant et les droits de l'enfant axée sur le contrôle du travail des enfants, sur la prévention et sur les interventions dans ce domaine	Données secondaires – Dossiers de formation
		102. Nombre d'agents de protection de l'enfant ayant suivi une formation sur la protection de l'enfant et les droits de l'enfant axée sur l'égalité entre les sexes	Données secondaires – Dossiers de formation
		103. Nombre d'inspecteurs effectuant des inspections liées au travail des enfants	Données secondaires – Dossiers gouvernementaux

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
		104. Nombre de procédures pénales entamées à l'encontre d'employeurs contrevenant aux lois sur le travail des enfants	Données secondaires – Dossiers gouvernementaux
		105. % d'enfants ayant accès à des systèmes / programmes de protection de l'enfant	Données secondaires – Dossiers gouvernementaux Documents des partenaires
		106. % d'enfants qui déclarent comprendre comment protéger et promouvoir leur bien-être	Enquête CAP ¹⁶ Préenquête et postenquête

¹⁶ Référence : *Knowledge, Attitude and Practice - A step-by-step guide for child protection programmes to the design and implementation of KAP survey methods (Connaissances, attitudes et pratiques - Guide détaillé de conception et de mise en œuvre des méthodes d'enquêtes CAP dans les programmes de protection de l'enfant)*, Initiative CPI, Save the Children.

Châtiments corporels et traitements humiliants

Sigles et acronymes

SDPE	Soins et développement de la petite enfance
FGD	Groupe de discussion
GI	Initiative mondiale pour la fin des châtiments corporels infligés aux enfants
HH	Ménage
CAP	Connaissances, attitudes et pratiques
PHP	Châtiments corporels et traitement humiliant
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale au développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Sources

Le menu PHP des indicateurs de résultat a été développé grâce aux sources suivantes :

1. UNICEF Manual for the Measurement of Indicators of Violence against Children (*Manuel des indicateurs de mesure de la violence à l'encontre des enfants*) <http://www.unicef.org/violencestudy/pdf/Manual%20Indicators%20UNICEF.pdf>
2. UNICEF MICS (*série d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF*) http://www.unicef.org/french/statistics/index_53264.html
3. UNICEF Innocenti Report Card 10, Mesurer la pauvreté des enfants (Nouveaux tableaux de classement de la pauvreté des enfants dans les pays riches) <http://www.unicef-irc.org/publications/734>
4. *UNICEF Child Disciplinary Practices at Home*, United Nations Children's Fund (UNICEF) Division of Policy and Practice (2010) http://www.childinfo.org/files/report_Disipl_FIN.pdf

Tous les autres indicateurs ont été empruntés au menu des indicateurs de résultat de SCUK, au menu d'indicateurs de résultat de SCS (pour le financement de l'agence SIDA) ou ont été développés spécialement pour ce menu.

Remarque : L'objectif de Save the Children à travers ses programmes, ses campagnes et son travail de plaidoyer est de participer, en les soutenant, aux événements et processus permettant aux gouvernements d'interdire légalement la pratique des châtiments corporels et humiliants à l'encontre des enfants dans tous les contextes: à la maison, à l'école, dans les diverses structures de prise en charge des enfants et dans le système pénal. Bien que les indicateurs proposés ci-dessous aient été développés dans cet esprit-là et s'adressent à tous les domaines, il est possible de les adapter si vous ne souhaitez viser qu'un seul contexte ou deux d'entre eux. Dans ce cas-là, nous vous recommandons de spécifier dans la définition de l'indicateur le domaine que vous visez.

Ce menu contient plusieurs indicateurs qualitatifs que vous serez probablement amenés à spécifier en fonction du contexte et du pays que vous viserez. Exemple : l'indicateur 5: *Mesure dans laquelle les décrets, les déclarations, les politiques, les lignes directrices et/ou les services ont été mis en place et respectés pour appliquer la loi sur l'interdiction du châtiment corporel et du traitement humiliant*. Les bureaux pays choisissant d'utiliser cet indicateur, devront quantifier le degré de réalisation de cette mesure en établissant un système d'échelle susceptible de les aider à surveiller le niveau de réussite.



OBJECTIF

D'ici la fin de 2015, les interventions de Save the Children visant à éliminer les châtiments corporels et les traitements humiliants bénéficiera, directement ou indirectement, à 9,2 millions d'enfants.

RÉSULTATS CLÉS

1. Réforme juridique et réorientation des politiques : Les gouvernements interdisent la pratique de tout châtiment corporel et traitement humiliant dans tous les contextes.

2. Attitudes de l'opinion publique : Les populations visées n'acceptent plus la pratique des châtiments corporels et des traitements humiliants à l'encontre des enfants.

3. Changement de comportement et prestation de service : Les parents ou les personnes chargées des enfants, ainsi que les enseignants ont été formés et pratiquent la discipline positive dans les domaines de programme ciblés.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

1.1 Renforcement du cadre juridique :

Les États adoptent des lois pour éliminer les châtiments corporels et les traitements humiliants dans tous les contextes; ils adoptent des politiques pour promouvoir l'éducation non-violente de l'enfant/ la discipline positive.

1.2 Stratégie opérationnelle nationale :

Les organisations de la société civile, les autorités nationales et les autres responsables de la réalisation des droits s'engagent activement dans la mise en place d'une stratégie nationale, bien coordonnée et dotée de ressources suffisantes pour prévenir toutes les formes de violence pratiquées à l'encontre des enfants et intervenir le cas échéant, en s'appuyant explicitement sur l'interdiction de la pratique des châtiments corporels et des traitements humiliants.

1.3 Mise en œuvre des lois et des politiques via la prestation de services :

Des services de dépôt de plainte confidentiel adaptés aux enfants, de signalisation et de counselling concernant les cas de violence, y compris les châtiments corporels et les traitements humiliants, sont mis à disposition des enfants dans tous les contextes.

2.1 Changement dans les connaissances et les attitudes :

Les autorités publiques et communautaires, les parents, les personnes chargées des enfants et les enfants manifestent une plus grande acceptation et une meilleure connaissance des méthodes d'éducation non-violentes; ils sont moins enclins à tolérer les châtiments corporels et les traitements humiliants.

2.2 Les enfants sont en mesure d'agir :

Les enfants ont appris à se protéger et savent qu'ils ont le droit d'être protégés contre les châtiments corporels et les traitements humiliants.

3.1 Renforcement des capacités :

Les travailleurs sociaux et les autres professionnels qui travaillent avec et pour les enfants et leur famille ou éducateur peuvent prévenir, détecter et intervenir dans les cas d'actes de violence perpétrés à l'encontre d'enfants.

3.2 Amélioration dans l'éducation de l'enfant ou dans les méthodes non-violentes d'éducation de l'enfant :

Les parents, les personnes chargées des enfants et enseignants ont été formés et développent avec leurs enfants des relations non-violentes fondées sur la sollicitude; ils instaurent entre eux une communication efficace basée sur les techniques de la discipline positive.

RÉSULTAT TRANSVERSAL : PARTICIPATION DES ENFANTS :

Les enfants sont appelés à participer, de manière appropriée et en vertu des règles propres à l'éthique, à des aspects de prévention, d'intervention et de surveillance concernant les cas d'actes de violence infligés à des enfants afin que leurs opinions soient prises en considération dans le développement des interventions et que ces dernières soient guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant.

Châtiments corporels et traitements humiliants

OBJECTIF	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
<p>D'ici la fin de 2015, les interventions de Save the Children visant à éliminer les châtimens corporels et les traitements humiliants bénéficiera, directement ou indirectement, à 9,2 millions d'enfants</p>	<p>1. % d'enfants qui subissent une forme de châtimen corporel ou de traitement humiliant¹</p>	<p>Adaptation d'outils de collecte de données destinés à la recherche orientée vers l'action ou à la réalisation d'enquêtes, de protocoles, de systèmes de réorientation</p>
	<p>2. % de partenaires et des personnes chargées des enfants ciblés qui font preuve d' une augmentation significative,² dans la pratique de la discipline positive</p>	<p>Enquête CAP</p>
	<p>3. Nombre de pays disposant de lois qui interdisent la pratique des châtimens corporels et des traitements humiliants dans tous les contextes³</p>	<p>Étude documentaire de lois dans le Rapport annuel de l'Initiative mondiale pour l'élimination de toutes les formes de châtimens corporels infligés aux enfants (the Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children – GI)</p>

¹ Veuillez noter que pour cet indicateur, vous devrez vous appuyer sur un large échantillon afin d'établir une solide base de référence et des rapports d'étape. Ne choisissez d'utiliser cet indicateur que si vous disposez de ressources et de capacité suffisantes.

² Pour chaque projet individuel, vous devez définir l'augmentation significative de ces pratiques. Veuillez noter que cet indicateur a besoin d'une solide base de référence permettant de comparer ; il faut également un groupe de contrôle permettant de montrer l'impact des programmes.

³ Il est possible que certains pays soient en cours de développement de politiques ou de procédures additionnelles pour renforcer la loi en vigueur sur leur territoire. Dans ce cas, nous recommandons aux bureaux pays de modifier l'indicateur en fonction de leurs besoins.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
I. Réforme juridique et de politique : Les gouvernements interdisent la pratique de tout châtement corporel et traitement humiliant dans tous les contextes	I.1 Renforcement du cadre juridique : Les États adoptent des lois pour éliminer les châtements corporels et les traitements humiliants dans tous les contextes ; ils adoptent des politiques pour promouvoir l'éducation non-violente de l'enfant ou la discipline positive	4. Nombre de pays ayant interdit la pratique des châtements corporels et des traitements humiliants dans tous les contextes ou dans des contextes spécifiques (avec le soutien de Save the Children et / ou de ses partenaires) ⁴	Étude documentaire de lois et de politiques (GI ⁵) ; étude de documents d'exploitation de Save the Children ou de ses partenaires
		5. Mesure dans laquelle les décrets, les déclarations, les politiques, les lignes directrices et / ou les services ont été mis en place et respectés pour appuyer la mise en œuvre de la loi sur l'interdiction des châtements corporels et des traitements humiliants	Étude documentaire ; entretien avec un informateur clé
		6. Nombre d'enfants soumis à des Châtiments corporels et traitement humiliant dont les cas ont été signalés par des enfants ou par des personnes chargées des enfants et qui ont été traités par les procédures tenant compte de l'enfant et de son genre ainsi que par des dispositions juridiques ⁶	Étude documentaire ; entretien avec un informateur clé ; observations
		7. Nombre de législateurs défendant ⁷ la législation proposée au Congrès, au parlement ou dans toute autre forme de gouvernement lié au contexte	Étude documentaire ; entretien avec un informateur clé
		8. Nombre d'administrations locales qui adoptent des ordonnances soutenant l'interdiction légale et encouragent la pratique de la discipline positive à la maison, à l'école, dans les structures de prise en charge et dans le système judiciaire / pénal ⁸	Étude documentaire ; entretien avec un informateur clé

⁴ Possibilité de différenciation suivant que l'interdiction porte sur les châtements corporels et les traitements humiliants infligés à la maison, à l'école, dans le système judiciaire / pénal (en tant que peine prononcée pour un délit ou que mesure disciplinaire) ou au sein des structures de prise en charge.

⁵ Veuillez consulter la page Web du partenaire de Save the Children, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children <http://www.endcorporalpunishment.org/>

⁶ En fonction des exigences du cadre juridique national, les procédures tenant compte de l'enfant et de son genre, et les dispositions juridiques peuvent comprendre, sans y être limitées, des salles d'entretien adaptées, des déclarations enregistrées sur vidéo afin d'éviter le contact direct avec l'auteur des faits.

⁷ Pour cet indicateur, veuillez définir le terme « défendre » en fonction du contexte. Ce terme peut impliquer une défense verbale, un plaidoyer actif, des formes d'engagement, etc. Vous remarquerez qu'isolé, cet indicateur risquerait de ne pas refléter suffisamment l'aspect qualitatif. Si vous le choisissez, vous devez lui adjoindre une autre mesure de qualité qui permette d'observer le degré d'efficacité de l'activité de défense.

⁸ Veuillez remarquer que cet indicateur ne s'applique qu'aux contextes où les systèmes sont décentralisés. Si vous choisissez cet indicateur, vous devez lui adjoindre un autre indicateur pour mesurer l'étendue du progrès réalisé ou pour constater l'échec.

Châtiments corporels et traitements humiliants

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	<p>1.2 Stratégie opérationnelle nationale : Les organisations de la société civile, les autorités nationales et les autres responsables de la réalisation des droits s'engagent activement dans la mise en place d'une stratégie nationale, bien coordonnée et dotée de ressources suffisantes pour prévenir toutes les formes de violence pratiquées à l'encontre des enfants et intervenir le cas échéant, en s'appuyant explicitement sur l'interdiction de la pratique des châtiments corporels et des traitements humiliants</p>	9. Nombre de partenaires, soutenus par Save the Children, qui ont des activités concrètes de plaidoyer et les mettent en œuvre dans le but d'interdire les actes de violence, y compris les châtiments corporels et les traitements humiliants, à l'encontre des enfants dans tous les contextes ⁹	Rapport de Save the Children ou archives de programme de ses partenaires
		10. Mesure dans laquelle le gouvernement met en œuvre un plan d'action national ou un cadre juridique approprié pour interdire et éliminer la pratique des châtiments corporels et des traitements humiliants à l'encontre des enfants	Étude documentaire ; entretien avec un informateur clé
		11. Nombre de pays où la société civile contribue à faire adopter des réformes juridiques et des politiques déjà existantes ou nouvellement introduites aux fins d'interdire les châtiments corporels et les traitements humiliants ¹⁰	Étude documentaire ; entretien avec un informateur clé ; archives de programme
		12. Nombre d'agences gouvernementales, intergouvernementales, de groupes de la société civile et d'associations professionnelles ayant publié des déclarations en soutien à la législation proposée, des déclarations contre l'usage du châtiment corporel, des déclarations spécifiant leur accord avec l'établissement d'une interdiction légale des châtiments corporels et des traitements humiliants	Étude documentaire ; entretiens avec un informateur clé
		13. Mesure dans laquelle les budgets prévus pour financer les plans d'action nationaux en faveur de la mise en œuvre et de l'exécution de la loi sur l'interdiction et / ou l'élimination des châtiments corporels et des traitements humiliants à l'encontre des enfants sont suffisants ¹¹	Analyse de budget, entretiens avec un informateur clé
		14. Nombre d'enfants victimes de châtiments corporels et de traitements humiliants ayant eu recours à un mécanisme de signalement et d'intervention sûr et confidentiel ¹²	Examen des archives du service d'instruction et des dispositions juridiques ; entretiens

⁹ Veuillez remarquer que pour analyser cet indicateur, vous aurez peut-être besoin de données qualitatives supplémentaires qui expliquent pourquoi certaines initiatives de plaidoyer ont réussi ou ont échoué.

¹⁰ Cet indicateur est directement lié à l'indicateur de SIDA : nombre de pays où la société civile contribue à faire adopter des réformes juridiques et des politiques déjà existantes ou nouvellement introduites aux fins d'interdire les châtiments corporels et les traitements humiliants. Nous vous recommandons d'utiliser, si vous le pouvez, les deux indicateurs simultanément.

¹¹ Cet indicateur mesure la part de budget attribuée aux priorités liées au renforcement de la loi contre les PHP au sein des plans d'action nationaux. Les besoins budgétaires varient en fonction des contextes et des pays ; vous devez, donc, déterminer pour chaque pays le budget ad hoc.

¹² Il est préférable d'utiliser cet indicateur dans les contextes où il existe déjà une loi ou une politique interdisant les châtiments corporels et les traitements humiliants dans le domaine ciblé par cet indicateur. Il est possible que certains pays disposent déjà d'un mécanisme de signalement et d'instruction, même s'il n'est ni sûr ni confidentiel. Or, si nous orientons nos programmes de manière à ce qu'ils renforcent ce mécanisme, cet indicateur pourrait être utilisé au niveau de la base de référence et nous pourrions l'observer tout au long de la vie du programme. Par conséquent, l'indicateur ainsi placé pourrait nous donner une description du mécanisme de signalement, qui risque de ne pas être sûr ni confidentiel ; en outre, cet indicateur peut, tout au long de la vie du projet, nous aider à indiquer les paramètres de sécurité et de confidentialité que le CO a renforcés.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	1.3 Mise en oeuvre des lois et des politiques via la prestation de services : Des services de dépôt de plainte confidentiel adaptés aux enfants, de signalisation et de counselling concernant les cas de violence, y compris les châtiments corporels et les traitements humiliants, sont mis à disposition des enfants dans tous les contextes	15. Nombre d'enfants victimes de châtiments corporels et de traitements humiliants ayant été réorientés vers des services de réadaptation et de réinsertion, ou vers des services de soutien psychologique durant une période de 12 mois	Examen des archives du service d'instruction et des dispositions juridiques ; entretiens
		16. Nombre de structures / mécanismes ¹³ qui réorientent les enfants victimes d'actes de violence, ce qui inclut les châtiments corporels et les traitements humiliants, ¹⁴ établissent leur signalement et leur fournissent des services adaptés à leur problème	Examen des archives de programme de Save the Children ou de son partenaire ; entretiens
		17. Mesure dans laquelle les institutions, comme les centres de santé, les écoles, les centres de SDPE et autres, utilisent / promeuvent la discipline positive, ainsi que l'éducation et les pratiques disciplinaires non-violentes	FGD ; entretiens ; étude documentaire
		18. % de rapports reçus, concernant les châtiments corporels et les traitements humiliants, à travers les mécanismes d'instruction ou de dépôt de plainte et qui ont été traités en fonction des normes définies pour le contexte, le pays, le projet ¹⁵	Examen des archives d'instruction ou de plaintes ; entretiens ; FGD

¹³ Les types de structures et de mécanismes communautaires peuvent comprendre, sans y être limités, différents types d'initiatives communautaires volontaires ou financées par l'État, comme les centres d'écoute, les forums communautaires d'aide à l'enfance, les associations de parents et de tuteurs, ainsi que d'autres initiatives.

¹⁴ Cet indicateur peut comprendre différentes phases d'un mécanisme de signalement. Il est possible que certaines structures communautaires n'aient développé qu'une phase de ce mécanisme. Veuillez, donc, sélectionner la composante de l'indicateur la mieux adaptée à votre programme.

¹⁵ Il peut s'agir de normes citées dans les lignes directrices du gouvernement, des accords inter-agences ou de normes à l'échelle du secteur technique, le cas échéant. En ce qui concerne les contextes et les pays où les normes citées ne présentent pas d'importance, vous pouvez dans vos projets définir des normes spécifiques, en accord avec les lignes directrices reconnues à l'échelle internationale pour le traitement des plaintes définies par le Partenariat international pour la redevabilité humanitaire.

Châtiments corporels et traitements humiliants

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
2. Attitudes de l'opinion publique : Les populations visées n'acceptent plus la pratique des châtimens corporels et des traitements humiliants à l'encontre des enfants	2.1 Changement dans les connaissances et les attitudes : Les autorités publiques et communautaires, les parents, les personnes chargées des enfants et les enfants manifestent une plus grande acceptation et une meilleure connaissance des méthodes d'éducation non-violentes ; ils semblent moins enclins à tolérer les châtimens corporels et les traitements humiliants.	19. % de pères, de mères, d'enseignants, de tuteurs, d'éducateurs ou d'autres responsables d'enfants à titre principal ayant signalé avoir encore recours au châtimen corporel ¹⁶	Enquête CAP
		20. % de pères, de mères, d'enseignants, de tuteurs, d'éducateurs ou d'autres responsables d'enfants à titre principal ayant déclaré croire à la nécessité du recours au châtimen corporel	Enquête CAP, questionnaires de pré-évaluation et de post-évaluation dans les formations à la discipline positive ¹⁷
		21. % de pères, de mères, d'enseignants, de tuteurs, d'éducateurs ou d'autres responsables d'enfants déclarant utiliser les méthodes de la discipline non-violente ¹⁸	Enquête CAP
		22. % de pères, de mères, d'enseignants, de tuteurs, d'éducateurs ou d'autres responsables d'enfants capables de mentionner au moins trois dangers / conséquences négatives du châtimen corporel et du traitement humiliant ¹⁹	Enquête CAP
		23. % de pères et de mères ou d'autres responsables d'enfants ciblés qui rejettent la pratique du châtimen corporel et du traitement humiliant	Enquête CAP

¹⁶ Pour que cet indicateur soit instructif, vous avez absolument besoin de données de référence. Si vous choisissez d'utiliser cet indicateur pour la surveillance, nous vous recommandons d'établir parallèlement une solide base de référence et de comparer les résultats tout au long du programme.

¹⁷ Veuillez noter que bien qu'efficaces, les questionnaires de pré- et de post-évaluation risquent de donner des résultats limités, selon le type de données que vous devez collecter. Par conséquent, ils ne fourniront des données que sur le changement d'attitude de la part des parents qui ont reçu une formation. Pour tous les autres domaines du programme où vous avez besoin de données supplémentaires, vous aurez éventuellement besoin d'utiliser des outils de collecte de données complémentaires.

¹⁸ Si vous choisissez d'utiliser cet indicateur pour le domaine de la surveillance, nous vous recommandons de développer en parallèle une solide base de référence, de manière à pouvoir comparer les résultats tout au long de la durée du programme. Les pays qui choisissent cet indicateur peuvent, également, incorporer dans les aspects de surveillance à travers leurs outils de collecte de données, les techniques de discipline non-violente les plus populaires, les plus efficaces et pour quelles raisons.

¹⁹ Cet indicateur peut être appliqué aux programmes comprenant une formation. Vous pouvez mener une pré-évaluation et une post-évaluation dans le cadre de la formation afin de montrer l'augmentation des connaissances chez les participants.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	2.2 Responsabilisation des enfants : Les enfants ont appris à se protéger et savent qu'ils ont le droit d'être protégés contre les châtimens corporels et les traitements humiliants	24. % d'enfants interrogés dans les communautés ciblées pouvant faire état d'un certain niveau de compréhension (niveau à définir dans le programme) de la législation en cours conçue pour soutenir leurs droits à être protégés contre les actes de violence, y compris contre les châtimens corporels et les traitements humiliants ²⁰	Enquête sur les enfants
		25. % de communautés ciblées dans lesquelles des enfants prennent part au processus de signalement des cas de châtimens corporels et de traitements humiliants envers leurs pairs ²¹	Entretiens ; FGD ; examen des dossiers de mauvais traitements
		26. % d'enfants capables de citer au moins trois moyens de se protéger contre les actes de violence, dont les châtimens corporels et les traitements humiliants, et de promouvoir la discipline positive ou non-violente ²²	Entretiens ; enquête
3. Changement de comportement et prestation de service : Les parents, les personnes chargées des enfants, ainsi que les enseignants ont été formés et pratiquent la discipline positive dans les domaines de programme ciblés	3.1 Renforcement des capacités : Les travailleurs sociaux et les autres professionnels qui travaillent avec et pour les enfants et leur famille ou éducateur peuvent prévenir, détecter et intervenir dans les cas d'actes de violence infligés à des enfants	27. Nombre de travailleurs sociaux et d'autres professionnels de la protection de l'enfance qui sont capables de promouvoir les pratiques de la discipline positive parmi les enfants et leurs familles	Entretiens ; archives de projet de Save the Children et ses partenaires
		28. Mesure dans laquelle les travailleurs sociaux ou les professionnels de la protection de l'enfance et les autres professionnels formés dans ce domaine utilisent leurs compétences en discipline non-violente dans le cadre de leur travail quotidien	Entretiens avec des travailleurs sociaux, des responsables du corps enseignant et avec des enfants ; observation
		29. % d'enseignants formés qui pratiquent la discipline positive	Enquête sur les enseignants et sur les élèves

²⁰ Veuillez noter que pour que cet indicateur soit instructif, vous devez sélectionner un échantillon de répondants approprié. Les outils de collecte de données devraient permettre de définir le niveau de compréhension, ce qui peut varier de l'ignorance de la législation à la pleine compréhension de la législation en étant capable de se protéger par le biais des mécanismes et des moyens adéquats.

²¹ Cet indicateur s'applique, également, au point 1.3.

²² En fonction des programmes et des contextes, vous pouvez changer le nombre de moyens dont les enfants peuvent se protéger.

Châtiments corporels et traitements humiliants

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
	<p>3.2 Amélioration dans l'éducation de l'enfant ou dans les méthodes non-violentes d'éducation de l'enfant : Les parents, les personnes chargées des enfants et enseignants ont été formés et développent avec leurs enfants des relations non-violentes fondées sur la sollicitude ; ils instaurent entre eux une communication efficace basée sur les techniques de la discipline positive</p>	30. % de parents ou de personnes chargées des enfants formés qui utilisent le châtiment corporel et le traitement humiliant comme moyen de discipline pour leurs enfants	Entretiens avec les enfants, les parents et avec d'autres personnes responsables qui sont impliqués dans l'éducation des enfants ; examen des données issues du système de traitement des plaintes dans les pays où ce système a été mis en place, registres de suivi concernant les formations à la discipline positive
		31. % de parents ou de personnes chargées des enfants qui utilisent la discipline positive comme mode d'éducation de leurs enfants	Entretiens individuels avec des adultes et des enfants, registres de suivi concernant les formations à la discipline positive
		32. % d'enfants qui déclarent entretenir de meilleures relations ²³ avec leurs parents ou personnes chargées des enfants et avec leurs enseignants (après des mesures de renforcement de capacité)	Recherche orientée vers l'action basée sur les droits auprès d'adultes et d'enfants ; FGD ; entretiens individuels ; observations
		33. % d'enfants et de personnes chargées des enfants qui rapportent des interactions non-violentes régulières entre les enfants et leurs éducateurs ²⁴	Enquête

²³ La notion de « meilleures relations » peut être liée à l'aspect culturel et doit, par conséquent, être définie pour chaque contexte. Certaines améliorations peuvent se traduire par l'amour, la chaleur, la proximité, le soutien, une meilleure communication entre les parents et les enfants (davantage de temps accordé à la discussion avec les enfants et nouveaux sujets abordés), modèle de comportement positif, structure / système de surveillance approprié, etc. Pour que cet indicateur soit efficace, les agents de programme devraient préalablement travailler en collaboration avec les bénéficiaires avant d'entamer la phase de collecte de données afin d'établir des paramètres qui déterminent ce qu'est une relation constructive et quantifient l'amour, le soutien, etc. En effet, ces termes sont ambigus et leur signification peut varier selon les pays et les langues.

²⁴ Veuillez noter que pour rendre cet indicateur instructif, il est recommandé d'utiliser durant les programmes plusieurs sources de données, de trianguler les résultats et de vérifier les tendances signalées.

RÉSULTAT CLÉ	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS	OUTIL / SOURCE DE DONNÉES
Résultat transversal : Implication des enfants : Les enfants, garçons et filles, sont appelés à participer, de manière appropriée et en vertu des règles propres à l'éthique, à des aspects de prévention de réponse et de surveillance des cas de violence commis envers les enfants afin que leurs opinions soient prises en considération dans le développement des interventions et que ces dernières soient guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant		34. Mesure dans laquelle les enfants participent à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'activités d'intervention et de prévention pour répondre au problème du châtiment corporel et du traitement humiliant ²⁵	Registres de programme de Save the Children et de sa partenaire ; entretiens et FGD avec les enfants
		35. Nombre (et types) de réformes politiques et d'adaptations liées au châtiment corporel et au traitement humiliant qui tiennent compte des opinions, des propositions et des recommandations des enfants	Étude documentaire ; entretiens menés auprès d'informateurs clés parmi les décideurs politique et les enfants
		36. Nombre d'enfants participant et contribuant aux dialogues / processus liés à la réforme politique sur une interdiction explicite des PHP dans tous les contextes ²⁶	Entretiens et FGD avec les enfants
		37. Nombre de groupes dirigés par un enfant ayant participé à un plaidoyer législatif (exemple : consultations, dialogues) et à des activités de collecte des activités pour le changement d'attitude et de comportement	Entretiens et FGD avec les enfants

²⁵ Parmi ces activités figurent l'exercice de pression sur les autorités par les enfants, des activités médiatiques, l'organisation de consultations ou de débats et une recherche-action participative dirigée par des enfants, ainsi qu'un travail de sensibilisation dans les écoles et dans les communautés.

²⁶ Veuillez noter que cet indicateur doit être utilisé en combinaison avec l'indicateur exprimant la "Mesure dans laquelle les enfants participent à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'activités d'intervention et de prévention pour répondre au problème du châtiment corporel et du traitement humiliant" afin d'obtenir un résultat correct concernant la participation effective des enfants et des jeunes.

NOUS SOMMES LA PREMIÈRE ORGANISATION INDÉPENDANTE
AU MONDE POUR LES ENFANTS

NOTRE VISION est un monde dans lequel chaque enfant a le droit de
survivre, le droit à la protection, au développement et à la participation.

NOTRE MISSION est d'obtenir des progrès décisifs dans la façon dont le
monde traite les enfants et de réaliser des changements immédiats et
durables dans leurs vies.



Initiative de protection de l'enfant
Décembre 2014
www.resourcecentre.savethechildren.se
cpi@rb.se